

Pourquoi le Maroc doit activer une vigilance maximale



P 5

Maroc - Afrique du Sud
Le duopole qui façonne l'automobile africaine



P 6

Académie Hassan II
Des bourses d'excellence aux jeunes à haut potentiel



P 4

Rétro-Verso
L'immeuble «Doukkali» entre deuil et mémoire



P 12

Maroc - Algérie

Mali, nouveau terrain d'affrontement géopolitique

Le 25 avril, une offensive d'envergure a été lancée au Mali par une alliance réunissant le JNIM et les indépendantistes du FLA. Depuis, des combats acharnés se déroulent dans plusieurs régions du pays. Si le conflit dans cette zone sahélienne est ancien, le timing de cette brusque résurgence interroge. Deux semaines avant l'offensive, Bamako avait officiellement retiré sa reconnaissance de la pseudo-RASD. Cela a été perçu comme une ultime provocation par Alger, venant clore plusieurs mois de tensions entre les deux pays voisins. Pour le régime algérien, le Mali constitue sa profondeur stratégique. Il maintient ainsi des canaux de communication avec l'ensemble des groupes rebelles actifs dans le pays, afin de conserver un rôle central dans les équilibres politiques et sécuritaires maliens. L'Algérie ne souhaite ni un Mali totalement pacifié, qui réduirait son influence régionale, ni un chaos incontrôlable à ses frontières, mais plutôt une instabilité maîtrisée, lui permettant de continuer à peser sur les dynamiques internes de son voisin sahélien. Analyse.

Lire en page 2 l'article de Soufiane CHAHID



Les miliciens du FLA et du JNIM lors de leur offensive au Mali. ©AFP

Aïd Al-Adha

Le gouvernement serre la vis face à la spéculation sur le marché du mouton

À quelques jours de l'Aïd Al-Adha, la flambée des prix du cheptel attise la colère des consommateurs et ravive les tensions politiques. Entre spéculation, enchères fictives et accusations de manipulation des marchés, le gouvernement de Aziz Akhannouch a dé-

voilé une batterie de mesures pour encadrer la vente des moutons et préserver le pouvoir d'achat des ménages. Au Parlement, les discussions autour de l'Aïd ont suscité une vive polémique, notamment à la suite des déclarations controversées du ministre de l'Agri-

culture, Ahmed El Bouari, évoquant des moutons « accessibles dès 1.000 dirhams », révélant le fossé entre discours officiel et réalité des souks.

Lire en page 7 l'article de Youssef BENKIRANE

L'Opinion

Saâd JAFRI

A l'hémicycle, chacun sa bourde !

C'est devenu un classique de notre Parlement, une séance ordinaire qui vire au chaos. Lundi, à la première Chambre, tous les ingrédients étaient réunis. Une déclaration mal-réfléchie, des députés à fleur de peau, un président de séance dépassé... et, au bout du compte, un spectacle peu glorieux.

Tout a commencé avec l'intervention du ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Ahmed El Bouari, qui a affirmé qu'il existait des moutons à « 1.000, 1.500, 2.500 ou 3.000 dirhams », assurant qu'il suffisait simplement de chercher dans les bons souks. Des propos jugés

déconnectés de la réalité par de nombreux députés, qui n'ont pas tardé à dénoncer des déclarations « lunaires » et à réclamer davantage de franchise envers les Marocains. Dans ce genre de séquence, la politique adore s'inviter là où l'on attendait simplement un débat technique, et très vite, la discussion sur les prix du bétail déraile. Les interruptions se multiplient, le ton monte et le président de séance, Driss Chetibi, a tenté de modérer le débat, mais de manière pour le moins explosive, en qualifiant les PJDistes de « chiites communistes », dans une pique visant leur secrétaire général, Abdelilah Benkirane. Une formule de trop. L'hémicycle implode.

L'idée ici n'est pas tant de désigner les coupables que de constater une dérive collective. Le ministre a mis le feu aux poudres en insistant sur des prix que beaucoup considèrent comme irréalistes, allant jusqu'à défier les députés de l'accompagner dans les souks. Certes, il a ensuite nuancé ses propos, mais le mal était déjà fait. De leur côté, les élus de l'opposition ont multiplié les interruptions, alors qu'ils auraient pu attendre que la parole leur soit accordée. Quant au président de séance, censé garantir l'ordre et la sérénité des échanges, il a fini par alimenter lui-même l'incendie.

Au final, ces échanges musclés entre hauts

responsables de l'État (qui ne sont pas les premiers du genre) ont rapidement fait le tour des réseaux sociaux, nourrissant les critiques d'internautes déplorant « le niveau de nos représentants ». Séquence virale, commentaires désabusés, ironie collective. Rideau. Le timing, lui, est particulièrement mauvais car à l'approche des élections, l'enjeu central est de rétablir un minimum de confiance entre citoyens et institutions. Redonner envie de politique à une opinion publique qui regarde souvent les débats parlementaires avec distance, voire lassitude. Et pour ce faire, le Souverain lui-même a rappelé l'impératif de « moraliser la vie parlementaire ».

Ceci commence dans les attitudes... dans la retenue... dans le respect de l'institution parlementaire. Dans cette capacité, aussi élémentaire que précieuse, à débattre sans transformer chaque désaccord en affrontement de cour d'école. Or, pour l'instant, le compte n'y est pas. D'une séance à l'autre, ce sont trop souvent les querelles d'égo, les petites manœuvres et parfois même des démonstrations d'autorité excessive qui occupent le devant de la scène, au risque de conforter le désenchantement du Marocain lambda. Et à quelques mois des échéances électorales, cette attitude compromet les efforts titanesques de l'État visant à ramener les citoyens vers les urnes. Triste.

Maroc - Algérie

Mali, nouveau terrain d'affrontement

La récente offensive du JNIM-FLA remet en lumière le rôle trouble de l'Algérie dans la politique intérieure du Mali, qu'il cherche à projeter, le régime algérien est un acteur actif du conflit malien, maintenant.

Le 25 avril, une offensive d'envergure a été lancée au Mali par une alliance composée du JNIM (Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, affilié à Al-Qaïda) et des indépendantistes du FLA (Front de libération de l'Azawad). Pris au dépourvu, le régime malien a perdu plusieurs localités stratégiques dans le Nord et le centre du pays. Depuis, des combats acharnés se déroulent un peu partout sur le territoire. Selon les Forces armées maliennes (FAMA), leurs efforts ont permis de stabiliser le front, avec l'appui de leurs alliés russes de l'Africa Corps. D'autres sources affirment, au contraire, que les insurgés imposent un blocus autour de la capitale, Bamako.

Si le conflit dans cette région sahélienne est ancien, le timing de sa brusque résurgence interroge. En effet, deux semaines avant l'offensive, Bamako a officiellement retiré sa reconnaissance de la pseudo-RASD. Cet alignement sur le Maroc a été perçu comme une ultime provocation par Alger, venant clôturer des mois de tensions entre les deux pays voisins.

Un acteur neutre ?

Le régime algérien a toujours considéré le territoire malien comme sa profondeur stratégique. Le rôle central qu'il cherche à jouer dans ce pays s'est notamment renforcé avec l'Accord d'Alger de 2015, signé entre l'État malien et la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), dans le but de mettre fin à la guerre civile.

Suite au putsch ayant porté Assimi

Goïta à la tête de l'État, le nouveau pouvoir a décidé, en janvier 2024, de s'en retirer. Selon Nour Mohammed Réda, professeur à la Faculté de droit de Fès et à Al-Akawayn University, Bamako a unilatéralement mis fin à l'accord "non pas parce que le texte était techniquement mauvais, mais parce que le pouvoir étatique malien a fini par percevoir ce que de nombreux observateurs pressentaient depuis longtemps : le médiateur avait ses propres intérêts dans le dossier qu'il était censé arbitrer".

L'Algérie a multiplié les actes hostiles envers son voisin du Sud, contredisant sa posture d'acteur neutre. En février 2023, elle a notamment accueilli des dirigeants du CSP-DPA, coalition armée du Nord du Mali, dont certains faisaient l'objet de mandats d'arrêt émis par Bamako. Quelques mois plus tard, c'est au tour de l'imam Mahmoud Dicko, figure de proue de l'opposition à Goïta, d'être reçu à Alger.

"Ces séquences ne relèvent pas d'une diplomatie d'accueil anodine. Elles signalent une capacité, et une volonté, de maintenir des canaux ouverts avec tous les adversaires du pouvoir en place à Bamako. Le message est clair : Alger parle à tout le monde, y compris à ceux que Bamako pourchasse", résume Nour Mohammed Réda.

Politique de Schrödinger

La destruction, en avril 2025, d'un drone des FAMA par l'armée algérienne, à la frontière entre les deux pays, a confirmé, aux yeux de Bamako, la partialité du régime algé-



rien. En effet, l'aéronef poursuivait des éléments du FLA, qui utilisent le territoire algérien comme base de repli.

Alger veut-il vraiment la paix au Mali ? "L'analyse montre qu'un

Nord du Mali totalement pacifié serait, paradoxalement, un problème pour Alger. Sa valeur comme médiateur indispensable s'évaporerait. À l'inverse, un Mali livré au chaos total représenterait une menace di-

recte pour sa propre sécurité intérieure", estime notre expert.

En somme, le régime algérien cherche à maintenir une politique de Schrödinger au Mali : ni une paix complète, ni une déstabilisation to-

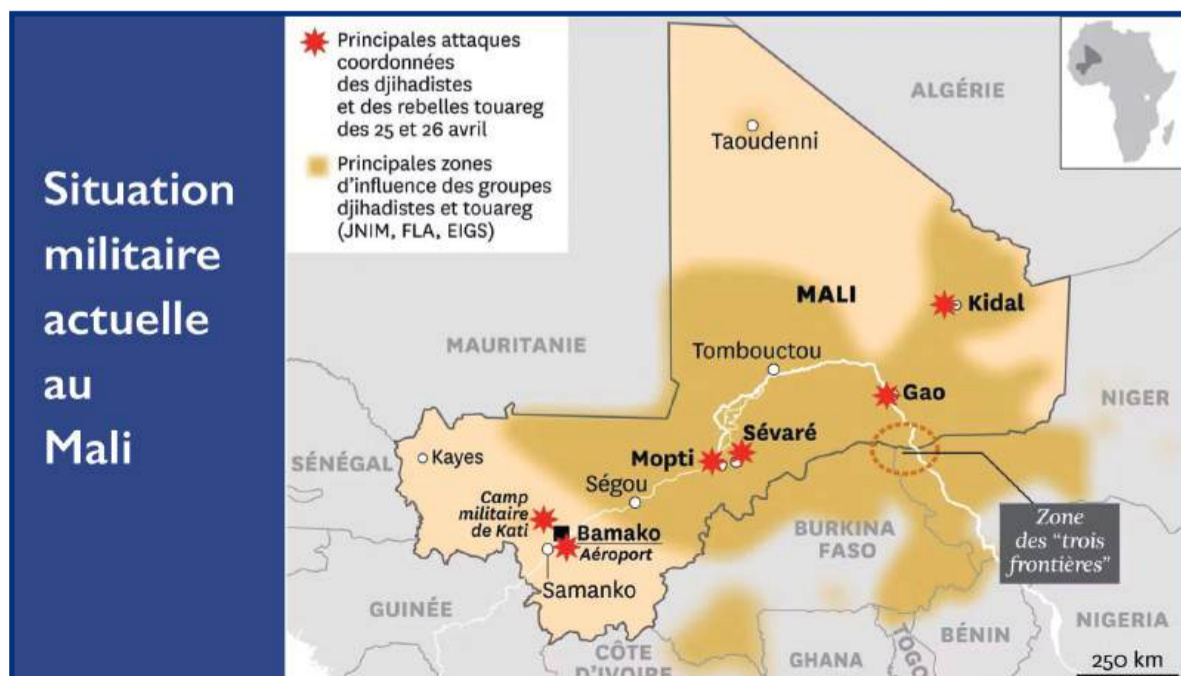
Axes logistiques

Des Marocains pris pour cible

Des camionneurs marocains sont régulièrement pris pour cible au Mali. Le 6 mai, soit moins de deux semaines après le déclenchement de l'offensive JNIM-FLA, six camions marocains en route vers Bamako ont été attaqués puis incendiés. D'après plusieurs médias locaux, les auteurs de cette attaque seraient des hommes armés affiliés à la Katiba Macina, branche du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (JNIM). Les motivations exactes de cette opération restent floues. Certains observateurs estiment qu'il s'agit avant tout d'une action

destinée à rançonner les convois empruntant les axes stratégiques du pays. D'autres y voient plutôt une stratégie plus large visant à asphyxier économiquement le régime malien, notamment depuis le blocus imposé à Bamako. Ce n'est pas la première fois que des groupes jihadistes s'en prennent à des convois logistiques marocains dans la région. En janvier 2025, quatre camionneurs avaient été enlevés près de la frontière entre le Burkina Faso et le Niger. Ils avaient finalement été libérés puis transférés au Mali après plusieurs mois de captivité.

L'info...Graphie



« Un Nord du Mali totalement pacifié serait, paradoxalement, un problème pour Alger. Sa valeur comme médiateur indispensable s'évaporerait »
Nour Mohammed Réda

ent géopolitique

rière malienne. Contrairement à l'image d'arbitre neutre, une "tension contrôlée" dans ce pays voisin.



Alger peut ainsi moduler le niveau de tension au sein du pays voisin en permettant à différents groupes rebelles, indépendantistes ou jihadistes, de faire transiter des hommes et du matériel, et même de laisser établir des bases arrière sur son territoire, où ils seront à l'abri de toute poursuite. Les différentes puissances qui sont intervenues au Mali se sont très vite heurtées au double jeu algérien. La France d'abord qui, lors de l'opération Barkhane (2014-2022), a tenté, sans succès, d'éradiquer définitivement les groupes jihadistes. Puis la Russie, qui y déploie des forces depuis 2021 à travers les milices Wagner, puis l'Africa Corps.

Le mystère Ag Ghali

Un personnage clé du conflit malien illustre le double jeu d'Alger : Iyad Ag Ghali. L'émir du JNIM est la figure centrale de l'opposition à l'État malien et l'artisan du rapprochement avec les indépendantistes Azawad, étant lui-même Touareg. Bon nombre d'éléments dans son parcours attestent de liens avec le Département du Renseignement et de la Sécurité (DRS) algérien. Dès 1991, les accords de Tamanrasset, dans le Sud de l'Algérie, placent Iyad Ag Ghali, alors chef de la rébellion touareg, comme acteur incontournable de cette réconciliation.

Depuis, les canaux de communication entre lui et les Renseignements algériens ne se sont jamais rompus. Preuve, en janvier 2013 : "Alors qu'Ansar Eddine progresse vers le Sud du Mali, des sources spécialisées rapportent l'interception de com-

munications entre Ag Ghali et des éléments du DRS. Le service algérien lui aurait conseillé la prudence, lui déconseillant de précipiter son offensive vers Bamako, à cinq jours du déclenchement de l'opération Serval", note le professeur. Par la suite, et alors que l'armée française réussit à éliminer plusieurs chefs jihadistes, comme Droukdel ou Abou Walid al-Sahraoui, Ag Ghali reste introuvable. Selon plusieurs sources sécuritaires, ce dernier se serait réfugié en territoire algérien, notamment dans la zone de Tinzaouatene-Boughessa.

Sortir du piège

Comme tous les autres dirigeants des États sahéliens, Assimi Goïta est arrivé au pouvoir avec la promesse de redonner à son pays son entière souveraineté. Cela a bien sûr commencé par un divorce brutal avec l'ancien colonisateur, la France. Malheureusement, le retrait des forces françaises a permis aux jihadistes de reprendre rapidement du terrain. L'autre obstacle sur sa voie est l'Algérie voisine. La réaction du régime algérien face à ces velléités d'émancipation s'est traduite par un embargo économique, puis par des coups de pouce aux factions opposées au pouvoir en place.

Pour sortir de son isolement, Bamako a misé sur le projet marocain visant à lui ouvrir un accès à l'Atlantique. Si le pays sahélien parvient à survivre à l'offensive actuelle, une option plus prometteuse s'offre dorénavant à lui.

Soufiane CHAHID

Polisario - Jihadistes

Les liaisons dangereuses

Plusieurs preuves s'accumulent concernant les liens entre le Polisario et les groupes jihadistes actifs dans la région sahélo-saharienne. D'après plusieurs témoignages recueillis sur place, des membres du Polisario auraient ainsi participé à l'offensive JNIM-FLA du 25 avril. Des hommes armés venus des camps de Tindouf seraient venus grossir les rangs du JNIM dans son offensive contre le pouvoir malien.

Depuis une dizaine d'années, les miliciens séparatistes auraient fourni des cadres, des combattants et des relais logistiques à différents groupes jihadistes, qu'il s'agisse du JNIM ou de l'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS). Le cas le plus connu reste celui d'Adnane Abou Walid al-Sahraoui, ancien membre du Polisario ayant combattu le Maroc dans les années 90, avant de participer à la fondation du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO). Il deviendra ensuite chef de l'EIGS, rival du JNIM, avant d'être éliminé en septembre 2021 par l'armée française. Son successeur à la tête du groupe jihadiste est Abou al-Bara al-Sahraoui. Même si peu d'informations circulent sur son parcours anté-

rieur, sa kounia « pseudonyme de guerre » ainsi que plusieurs renseignements de sécurité laissent penser que lui aussi serait issu des rangs du Polisario. Reste à savoir si ces liens étroits entre la milice séparatiste et les différents groupes jihadistes de la région relèvent d'initiatives individuelles, ou s'ils sont encouragés, voire facilités, par le régime algérien. En effet, Alger utilise régulièrement le Polisario comme paravent dans plusieurs opérations clandestines menées dans les pays voisins.



3 questions à Nour Mohammed Réda



« Alger cherche à maintenir une instabilité fonctionnelle au Mali »

Professeur de l'Enseignement supérieur à la Faculté de droit de Fès et à Al-Akhawayn University, et président fondateur du Centre marocain des études africaines et du développement durable (CMEADD), Nour Mohammed Réda a répondu à nos questions.

- *Algérie est-elle derrière les récentes attaques ?*

- *L'offensive elle-même dépasse largement les paramètres d'une insurrection classique. Des frappes simultanées sur Bamako/Kati, Gao, Kidal, Sévaré, Mopti et Bourem, sur un espace de plus de 1400 kilomètres : cela suppose une planification centralisée, des communications sécurisées et un pré-positionnement logistique qui ne s'improvise pas. Le ciblage précis de la résidence du ministre de la Défense à Kati, la neutralisation du chef du Renseignement intérieur, la blessure du chef d'Etat-major : tout cela ressemble davantage à une décapitation sécuritaire préparée qu'à une attaque opportuniste.*

- *Peut-on déceler son implication "indirecte" ?*

- *Ce qui intrigue, c'est le traitement différencié réservé aux forces russes d'Africa Corps. Alors que les soldats maliens sont pris pour cibles, environ 400 combattants russes à Kidal sont escortés vers l'ancienne base de la MINUSMA, puis négocient leur retrait sans combat majeur. Une telle nuance, au cœur d'une offensive généralisée, suppose l'intervention d'un intermédiaire crédible auprès des deux parties. L'Algérie, dont les décennies de contacts avec ces acteurs constituent une forme de capital relationnel unique dans la région, correspond précisément à ce profil. Et puis il y a le silence. Pendant quarante-huit heures après les attaques, aucune réaction officielle algérienne. Quand la déclaration arrive enfin, le 27 avril, elle condamne « toutes les formes de terrorisme » en termes génériques, sans jamais nommer le FLA ni le JNIM. Pendant ce temps, la CEDEAO avait réagi le jour même, l'Union Européenne et la Russie le lendemain. Ce silence nominatif n'est pas une maladresse protocolaire. Il préserve délibérément une marge d'intermédiation avec des acteurs qu'Alger refuse de qualifier d'adversaires.*

- *Alger cherche-t-elle réellement à stabiliser le Mali ?*

- *La réponse courte est que les deux objectifs ne sont pas contradictoires pour Alger, à condition de comprendre ce qu'Alger entend par « stabilité ». L'analyse montre qu'un Nord-Mali totalement pacifié serait, paradoxalement, un problème pour Alger. Sa valeur comme médiateur indispensable s'évaporerait. À l'inverse, un Mali livré au chaos total représenterait une menace directe pour sa propre sécurité intérieure. La ligne rationnelle se situe donc entre les deux : assez d'instabilité pour rester nécessaire, pas assez de chaos pour devenir ingérable. C'est ce que le document appelle une « instabilité fonctionnelle » : non pas fabriquée de toutes pièces, mais entretenue, orientée, utilisée. La doctrine algérienne peut se résumer ainsi : ne jamais occuper directement le terrain, mais ne jamais non plus en perdre le contrôle indirect.*

Recueillis par Soufiane CHAHID

Des bourses d'excellence aux jeunes à haut potentiel

L'Académie Hassan II des sciences et techniques et l'Université Euromed de Fès ont signé, lundi, une convention visant à octroyer des bourses d'excellence au profit de jeunes au parcours remarquable. Ces profils scientifiques seront formés à l'échelle internationale en vue de favoriser leur participation active aux projets de recherche au Maroc.

A l'occasion de la célébration du 20^{ème} anniversaire de son installation, l'Académie a décidé, comme à l'accoutumée, d'ouvrir de nouvelles perspectives à la communauté des chercheurs scientifiques. En signant une convention de partenariat avec l'Université Euromed de Fès, l'Académie entend développer des programmes de bourses d'excellence destinés aux jeunes ayant affiché un parcours remarquable tout au long de leur scolarité, aussi bien au lycée qu'à l'université. Concrètement, les deux partenaires comptent encourager les lauréats de ces bourses à poursuivre leurs projets de recherche à l'étranger, tout en contribuant au développement de la recherche menée au niveau national dans leurs domaines respectifs, notamment à travers une participation régulière à des forums et séminaires spécialisés. Ainsi, les bénéficiaires souhaitant revenir au Maroc seront accueillis par l'Université Euromed de Fès, qui leur proposera un poste au sein de l'établissement. Quant à ceux qui choisiront de poursuivre leur carrière à l'étranger, ils bénéficieront du statut de professeur associé, avec un certain nombre de moyens leur permettant de co-encadrer des doctorants, d'animer des séminaires et de donner des conférences, bénéficiant ainsi au développement de la recherche scientifique au Maroc. Pour réussir cette opération, les meilleurs bacheliers vont participer à un concours qui leur permet de bénéficier d'une bourse pour



les accompagner jusqu'au doctorat. Par exemple, celui qui va faire l'Ecole Normale Supérieure bénéficie d'une bourse de 20.000 dirhams de la part de l'Académie et 10.000 dirhams de l'Ecole, comme le soulignent les signataires de la convention qui affichent une ouverture remarquable sur les nouvelles disciplines scientifiques, notamment l'Intelligence Artificielle.

Une élite de chercheurs en cours de préparation

Cette convention n'est pas la dernière du genre. L'Académie a affirmé qu'elle œuvre à la mise en place d'autres partenariats avec plusieurs universités poursuivant le même objectif, afin d'élargir la

base des bénéficiaires de cette initiative saluée par les acteurs du monde académique. L'ambition affichée étant de préparer, dans le domaine des sciences exactes et des sciences de l'ingénieur, la création d'une élite scientifique marocaine, engagée dans un parcours pouvant conduire aux plus prestigieuses distinctions scientifiques et du niveau des savants consacrés par l'Histoire. Intervenant à l'occasion de la signature de cette convention, le Secrétaire perpétuel de l'Académie Hassan II, Omar Fassi-Fehri, a réaffirmé l'engagement de l'Académie à promouvoir la recherche scientifique, contribuer activement au développement national par la science, la technologie et l'innova-

tion et encourager l'excellence en matière de recherche scientifique, de façon à accompagner les grandes priorités stratégiques, retenues par le pays, telles que la gestion durable des ressources hydriques, le développement des énergies renouvelables, ou encore, plus récemment, l'hydrogène vert, les avancées en sciences médicales et en biotechnologies, l'essor de l'Intelligence Artificielle et les enjeux liés à la souveraineté scientifique et technologique.

De son côté, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, Azzedine El Midaoui, a salué la contribution de l'Académie dans le domaine de la recherche scienti-

fique, un secteur confronté jusqu'à présent à de nombreux défis, notamment l'insuffisance des financements, la multiplicité des intervenants et le manque de coordination entre eux. Il a également souligné l'importance de soutenir l'émergence d'une recherche scientifique axée sur les enjeux contemporains, tout en favorisant la recherche appliquée afin de développer des solutions innovantes répondant aux besoins réels du marché. Par la même occasion, Mostapha Bousmina, Chancelier de l'Académie, a salué l'engagement de l'institution en faveur de l'émergence d'une nouvelle génération de chercheurs dans divers domaines. Il a exhorté, à cet égard, à renforcer l'ouverture sur des enjeux majeurs, notamment l'enseignement des sciences à l'ère de l'Intelligence Artificielle, la cybersécurité à travers le développement d'algorithmes adaptés au contexte national, ainsi que la santé, la biotechnologie, l'agriculture, le calcul quantique et les énergies renouvelables, tant en matière de production que de stockage.

La session anniversaire de l'Académie Hassan II des sciences et techniques a également été l'occasion de présenter le bilan de ses vingt années d'action. L'Académie a apporté un soutien significatif à la recherche scientifique en finançant près de 59 projets et en soutenant 2.440 doctorants pour une enveloppe annuelle de 3.264.950 dirhams.

Mina ELKHODARI

Livres

La production éditoriale en hausse, l'amazigh sous-représenté

Le secteur de l'édition connaît, depuis deux ans, une dynamique positive marquée par la publication de 4.124 ouvrages, soit une moyenne annuelle de 2.062 titres entre 2024 et 2025, selon un récent rapport de la Fondation du Roi Abdul-Aziz Al Saoud pour les études islamiques et les sciences humaines.

Ainsi, le secteur a enregistré une hausse de 10,71 % par rapport à la période précédente, avec une concentration de près de la moitié de la production nationale dans les régions de Rabat-Salé-Kénitra et Casablanca-Settat. Le prix moyen du livre au Maroc s'établit à 82,70 dirhams, un niveau relativement bas comparativement à d'autres pays, mais qui peine encore à

rendre le livre accessible à tous. En termes de production, celle-ci se compose de 3.613 livres, dont 3.324 en format papier et 289 en version numérique, ainsi que de 511 numéros de revues. La production numérique a, quant à elle, progressé de 33,83 %, portée en grande partie par les institutions publiques et les centres de recherche, notamment le Policy Center for the New South (PCNS).

Par ailleurs, la langue arabe domine largement les publications, accaparant à elle seule plus de 80 % du volume de production, suivie du français avec 15,23 % et de l'anglais avec 2,47 %. Cette situation traduit encore la présence limitée des langues étrangères dans le champ de

l'édition et du livre. La langue amazighe demeure, quant à elle, faiblement représentée, avec seulement 76 titres recensés, soit environ 2 % de la production globale, principalement concentrée dans la région de Souss-Massa.

Par genre, les productions littéraires devancent le droit, l'Histoire et les sciences sociales, avec plus de 821 publications. Le rapport met également en lumière la faiblesse de la traduction, avec seulement 204 ouvrages traduits durant la période étudiée, majoritairement vers l'arabe, et une prédominance des textes littéraires et historiques. S'agissant de la production des Marocains résidant à l'étranger, le rapport fait état de 735 titres



publiés dans 28 pays, couvrant aussi bien la création que la traduction et l'édition de manuscrits. Les hommes représentent 85 % des publications, contre seulement 15 % pour les femmes, ce qui met en évidence un écart persistant dans l'accès à la production éditoriale. Enfin, le rapport de la Fondation du Roi Abdul-Aziz Al Saoud pour les études islamiques et les sciences

humaines souligne que le paysage éditorial marocain est composé de 125 maisons d'édition professionnelles et de 266 institutions publiques ou privées.

Toutefois, l'accès à l'édition demeure difficile pour de nombreux auteurs, ce qui explique qu'environ un livre sur cinq soit publié à compte d'auteur.

M. EL.

Ebola en Afrique

Pourquoi le Maroc doit activer une vigilance maximale

Face à l'épidémie d'Ebola recensée en République Démocratique du Congo (RDC), déclarée urgence internationale par l'OMS, le Maroc joue la carte de l'anticipation. Sa position de hub continental et ses liens étroits avec l'Afrique subsaharienne l'exposent à un risque d'importation réel, mais les experts rappellent que le Royaume dispose des outils pour y faire face à condition que la préparation soit au rendez-vous.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclenché, le 17 mai 2026, une alerte maximale en classant la nouvelle flambée d'Ebola en Afrique centrale comme une urgence de santé publique de portée internationale, entraînant une mise en vigilance renforcée à l'échelle du continent. Cette décision intervient après confirmation que l'épidémie en République démocratique du Congo est liée à la souche rare Bundibugyo, une variante particulièrement préoccupante en raison de sa forte létalité pouvant atteindre 50 % et de l'absence actuelle de vaccin ou de traitement homologué. L'OMS justifie ce statut d'USPPI par le caractère inédit et risqué de cette souche, qui se distingue de la souche Zaïre, responsable des précédentes épidémies et pour laquelle des vaccins ainsi que certains traitements existent déjà, contrairement à Bundibugyo qui ne dispose d'aucune solution thérapeutique spécifique approuvée à ce jour. Dans un contexte marqué par l'intensification des échanges humains et commerciaux entre les pays africains, le Maroc apparaît directement concerné par cette menace sanitaire. Positionné comme carrefour stratégique reliant l'Afrique à l'Europe, à l'Asie et aux Amériques, le Royaume concentre aujourd'hui d'importants flux migratoires, commerciaux et aériens transitant principalement par l'aéroport Mohammed V de Casablanca. Une situation qui impose une mobilisation préventive permanente, alors que le virus peut rester silencieux durant une période d'incubation pouvant atteindre 21 jours.

Vigilance aux frontières

Le médecin et chercheur en politiques et systèmes de santé Tayeb Hamdi souligne que les relations « solides et intimes » qu'entretient le Maroc avec les pays d'Afrique subsaharienne rendent indispensable la réactivation continue des dispositifs nationaux de veille sanitaire et de riposte contre Ebola. Selon lui, la configuration géographique et économique du Royaume l'expose naturellement à un risque d'importation du virus, notamment à travers les plateformes aéroportuaires qui constituent des hubs majeurs pour les déplacements continentaux. Dans ce contexte, l'expert insiste sur la nécessité d'anticiper tous les scénarios possibles. Il estime que la priorité absolue demeure d'empêcher l'introduction du virus sur le territoire national grâce à des mé-



canismes de surveillance renforcés dans les aéroports, aux frontières et au sein des structures hospitalières. L'existence d'unités d'isolement opérationnelles, la disponibilité d'un personnel médical spécifiquement formé et l'activation rapide des protocoles de prise en charge figurent, selon lui, parmi les principaux leviers permettant de limiter tout risque de propagation. La période d'incubation maximale du virus, qui peut atteindre 21 jours, impose également des capacités de suivi et d'isolement particulièrement rigoureuses. Les autorités sanitaires doivent ainsi être capables d'intervenir immédiatement en cas de détection d'un cas suspect dans un avion ou à un poste frontalier. Pour Tayeb Hamdi, cette préparation doit être pensée en amont afin d'éviter toute réaction tardive face à une éventuelle contamination importée. Le spécialiste rappelle toutefois qu'il n'existe pas, à ce stade, de

raison d'alimenter une inquiétude excessive concernant le Maroc. Le Royaume dispose, selon lui, d'une expérience reconnue dans la gestion des risques sanitaires ainsi que de laboratoires capables de diagnostiquer rapidement l'infection au virus Ebola. Les professionnels de santé marocains seraient également préparés à faire face à ce type de menace grâce aux enseignements tirés des précédentes crises sanitaires internationales.

Mais au-delà des dispositifs nationaux, Tayeb Hamdi insiste surtout sur la dimension internationale de la réponse à apporter. Il considère que la lutte contre Ebola ne peut se limiter à l'isolement des pays touchés ou à la fermeture des frontières. Une coopération internationale renforcée demeure, selon lui, indispensable afin de soutenir les populations affectées sur les plans financier, logistique et humain. L'objectif, explique-t-il, est de permettre aux Etats concernés de sta-

biliser la situation sanitaire, de réduire le nombre de contaminations et de casser les chaînes de transmission du virus dans les zones les plus exposées. L'expert rappelle à cet égard que « les virus ne connaissent pas de frontières » et que la sécurité sanitaire mondiale dépend directement de la capacité collective à maîtriser l'épidémie à sa source.

Une souche préoccupante

La nouvelle alerte de l'OMS intervient dans un contexte particulièrement préoccupant. Il s'agit de la 17ème épidémie d'Ebola recensée en République Démocratique du Congo. La précédente flambée avait déjà touché le pays entre août et décembre 2025. Toutefois, plusieurs éléments différencient l'épisode actuel des précédentes crises sanitaires.

Le principal facteur d'inquiétude réside dans la souche identifiée. Contrairement aux épidémies antérieures largement dominées par la souche Zaïre, contre laquelle des vaccins et certains traitements existent désormais, la flambée actuelle est liée à la souche Bundibugyo. Or, aucune solution thérapeutique ou vaccinale validée n'est aujourd'hui disponible contre cette variante.

Selon Hamdi, cette situation oblige les autorités sanitaires à s'appuyer exclusivement sur les mesures dites non pharmaceutiques. Le dépistage précoce, l'identification rapide des cas, l'isolement immédiat des personnes infectées ainsi que le traçage des contacts constituent ainsi les seuls moyens efficaces

pour contenir la propagation du virus. L'épidémie actuelle présente également une autre particularité majeure : elle sévit dans une région frontalière marquée par une forte mobilité des populations. Les déplacements liés aux activités minières ainsi qu'aux conflits présents dans certaines zones d'Afrique centrale favorisent la circulation du virus vers d'autres pays de la région. Cette dynamique accroît mécaniquement les risques d'extension transfrontalière de l'épidémie.

Le médecin rappelle néanmoins qu'Ebola ne se transmet pas par voie respiratoire, contrairement à d'autres maladies virales. Le virus se transmet essentiellement par contact direct avec les fluides corporels d'une personne infectée : sang, vomissements, diarrhées, sueur ou sperme. Les premières personnes exposées sont généralement les proches du malade ainsi que les personnels soignants lorsque les mesures de protection ne sont pas strictement respectées. L'une des phases les plus critiques demeure celle des funérailles. Selon les explications de Tayeb Hamdi, la charge virale atteint son niveau maximal chez la personne décédée, ce qui transforme les rites funéraires traditionnels en facteur majeur de transmission. C'est pourquoi l'OMS insiste particulièrement sur la mise en place d'enterments à la fois dignes et sécurisés afin de limiter les contaminations. L'origine du virus reste principalement liée à la faune sauvage. Les chauves-souris sont considérées comme le principal réservoir naturel du virus Ebola. Celui-ci peut ensuite contaminer certains animaux consommés par l'Homme. Une transmission à l'être humain peut alors survenir lors de la manipulation ou de la consommation de viande insuffisamment cuite provenant d'animaux infectés. Une fois le premier cas humain déclaré, le virus se propage ensuite entre individus à travers les sécrétions corporelles.

Pour le Maroc, cette nouvelle alerte sanitaire rappelle la nécessité de maintenir un haut niveau de préparation face aux menaces épidémiques émergentes. Dans un monde caractérisé par la fluidité des déplacements internationaux, la prévention, la coordination sanitaire et l'anticipation restent les principaux remparts contre une propagation incontrôlée des maladies infectieuses.

Ce qu'il faut savoir sur Ebola

Les chauves-souris frugivores sont considérées comme le principal réservoir naturel du virus Ebola. La transmission débute généralement lorsqu'un animal sauvage, comme certains singes, chimpanzés ou antilopes, entre en contact avec des fruits ou des environnements contaminés par ces chauves-souris. L'être humain peut ensuite être infecté lors de la manipulation ou de la consommation de viande de brousse contaminée, ou par contact avec les sécrétions d'animaux infectés. Une fois transmis à l'Homme, le virus se propage par contact direct avec le sang, les liquides biologiques ou les tissus des personnes malades ou décédées. Trois principales souches du virus sont connues pour provoquer des maladies : Zaïre, Soudan et Bundibugyo. Contrairement à la souche Zaïre, qui bénéficie aujourd'hui de vaccins et de traitements spécifiques, les souches Soudan et Bundibugyo ne disposent encore d'aucune solution thérapeutique homologuée.

Le duopole qui façonne l'automobile africaine

91% de la production automobile d'un continent, concentrée dans deux pays.

Le rapport NAAMSA 2026 révèle une industrie africaine à deux vitesses, où le Maroc s'impose comme leader des voitures particulières, pendant que l'Afrique du Sud vacille face à des défis existentiels.

Et derrière les chiffres, une même question : les deux géants sauront-ils prendre le virage électrique ?

1,23 million de véhicules. C'est ce qu'a produit l'ensemble du continent africain en 2025. Dans le même temps, la Chine en fabriquait 34,5 millions. Les États-Unis, 10,2 millions. Le Japon, 8,4 millions. Et l'Inde, 6,5 millions. L'Afrique ne pèse que 1,3 % d'une production mondiale qui a atteint 96,4 millions d'unités, en hausse de 3,9 % - une année record pour la planète, mais pas pour le continent, dont la production a reculé de 0,3 % par rapport à 2024.

C'est le tableau du rapport Automotive Trade Manual 2026 de NAAMSA, référence de l'industrie automobile africaine. L'Afrique du Sud et le Maroc concentrent 91,10 % de la production continentale : respectivement 618.077 et 501.965 unités, soit 50,3 % et 40,8 % de parts de marché. Le reliquat - 108.970 unités - est partagé par l'Algérie, l'Égypte, le Nigeria, le Ghana, la Tunisie et l'Ouganda.

Maroc : 53 % de la production continentale de voitures particulières

Derrière les chiffres globaux se cache une réalité plus fine, et plus favorable au Maroc qu'il n'y paraît au premier abord. Si l'Afrique du Sud produit davantage de véhicules toutes catégories confondues, le Maroc est sans conteste le champion africain de la voiture particulière - le segment le plus stratégique, le plus visible et le plus disputé de l'industrie.

En 2025, le Maroc a produit 493.004 véhicules particuliers, contre 329.500 pour l'Afrique du Sud. Un écart de 163.504 unités en faveur du Royaume, qu'il maintient depuis 2019. Soit 53 % de la production continentale de voitures de tourisme. Ce leadership repose sur deux opérateurs - Renault Group Maroc et Stellantis Maroc - qui s'appuient sur un écosystème de plus de 260 équipementiers.

Renault Group Maroc, premier producteur automobile du continent, a totalisé 394.474 véhicules en 2025 - 299.395 à Tanger et 95.079 à Casablanca (Somaca). En baisse de 5 % par rapport au record de 2024, mais le site de Tanger reste l'un des actifs industriels les plus performants du groupe mondial. Taux d'intégration locale : 65,5 % (hors mécanique), capacité installée de 500.000 véhicules par an, avec une cible de 80 % d'intégration d'ici 2030 et 3 milliards d'euros de sourcing local.

Stellantis Maroc a produit environ 98.530 unités en 2025 - Peugeot



208, Citroën Ami, Opel Rocks-e, Fiat Topolino. Son usine de Kénitra affiche un taux d'intégration de 70 %, avec une cible à 80 %. En juillet 2025, l'extension de l'usine a porté la capacité de production totale de 200.000 à 535.000 unités par an - dont 400.000 véhicules thermiques et électriques, et 135.000 unités de micromobilité. La plateforme produit aussi des moteurs, avec une capacité de 350.000 unités annuelles dont la nouvelle génération de moteurs hybrides MHEV. Et pour accompagner la transition électrique, Stellantis a lancé à Kénitra la production de 204.000 bornes de recharge par an. Au total, avec Renault et Stellantis, le Maroc dispose désormais d'une capacité de production de plus d'un million de véhicules par an - un seuil symbolique, et industriellement très significatif. La production marocaine ne se limite pas aux voitures particulières. Le Royaume a aussi assemblé 8.961 camions et véhicules utilitaires en 2025, dans le cadre de partenariats avec des marques chinoises (Foton, Shacman, Dongfeng) et des constructeurs de renom comme Mercedes-Benz et Isuzu - une filière en expansion portée par la demande logistique régionale.

Afrique du Sud : Champion toutes catégories, mais sous pression

L'Afrique du Sud reste le premier producteur africain au sens large : 618.077 véhicules en 2025 (+2,9 %), 21ème rang mondial. Son écosystème est réel - vingtaine de constructeurs, plus de 500 sous-traitants dont 175 de premiers rangs, taux de contenu local moyen de 40 %, taux d'intégration sectorielle de 23,80 % en 2025. Les autorités visent 1,4 million de véhicules annuels d'ici 2035. Mais les

signaux inquiètent : Nissan a cédé son site historique de Rosslyn au chinois Chery ; Volkswagen - plus de 35 % de la production nationale - a placé son usine de Kariega sous surveillance ; Stellantis a suspendu en mars 2026 son projet de pickup. Les coupures d'électricité et les lacunes logistiques persistent. Et les États-Unis, destination de 30.000 véhicules sud-africains par an, ont imposé des surtaxes qui fragilisent un débouché crucial. Mais la menace la plus existentielle est ailleurs : plus de 70 % des exportations automobiles sud-africaines vont vers l'Europe - Allemagne, Royaume-Uni, Belgique en tête. Et l'Europe interdit la vente de voitures à moteur ther-

mique neuf à partir de 2035. Or, l'Afrique du Sud accuse un retard notable dans la transition vers les véhicules électriques. Si elle ne rattrape pas ce retard, les constructeurs européens qui produisent là-bas risquent de délocaliser leurs lignes de production vers des sites plus avancés dans l'électrification.

La fracture continentale

Ce que révèle le rapport NAAMSA, c'est aussi la profondeur du fossé entre les deux leaders et le reste du continent. L'Algérie, troisième producteur africain, n'a fabriqué qu'environ 53.000 véhicules en 2025. L'Égypte, le Nigeria, le Ghana, la Tunisie et l'Ouganda sont des producteurs très mineurs.

Tous ces pays réunis représentent moins de 9 % de la production africaine.

Ce déséquilibre tient à des facteurs structurels : les deux leaders sont les seuls à disposer d'un véritable écosystème industriel - équipementiers, logistique, ressources humaines qualifiées et vision stratégique de long terme. Ailleurs, les tentatives restent fragmentaires, limitées à de l'assemblage sans intégration réelle.

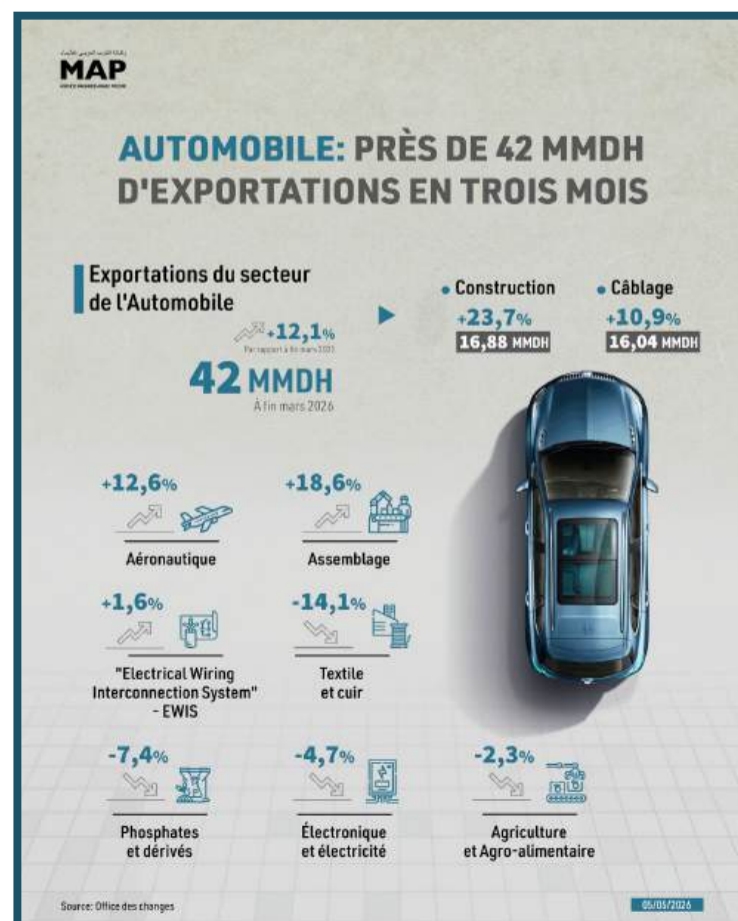
2035, l'horizon électrique

Les perspectives tracées par le groupe Fitch sont ambitieuses : la production automobile africaine devrait atteindre 1,5 million d'unités en 2026 et environ 2,2 millions d'ici 2035. Une trajectoire de croissance soutenue, mais conditionnelle. Car le virage électrique est en train de redessiner les règles du jeu mondial. Et dans ce nouveau jeu, plus de 80 % de la production marocaine et sud-africaine est exportée - principalement vers l'Europe. Si les deux pays ne s'adaptent pas rapidement aux nouvelles exigences en matière de motorisation, ils risquent de se voir exclus progressivement des chaînes d'approvisionnement des constructeurs européens qui les ont choisis précisément pour produire des modèles destinés au Vieux Continent. Le Maroc semble mieux positionné pour ce virage. L'extension de Stellantis Kénitra intègre d'emblée la production électrique et la micromobilité. Renault annonce des versions hybrides pour sa gamme Dacia. Les 204.000 bornes de recharge produites annuellement signalent une volonté d'anticipation. Et la capacité d'un million de véhicules par an crée une masse critique industrielle rare sur le continent.

L'Afrique du Sud, elle, joue sur du velours avec ses volumes, mais court contre la montre pour éviter une désindustrialisation automobile qui serait un choc économique et social majeur pour un pays qui a fait de ce secteur l'un des piliers de son modèle industriel.

1,23 million de véhicules pour tout un continent. Deux pays qui fabriquent presque tout. Et une décennie - la plus décisive de l'Histoire industrielle automobile - pour décider si l'Afrique sera productrice ou simple consommatrice de la révolution électrique mondiale. La réponse viendra de Tanger, de Kénitra, de Kariega et de Rosslyn. Elle viendra peut-être plus vite que prévu.

Yassine ELALAMI



Aïd Al-Adha

Le gouvernement serre la vis face à la spéculation sur le marché du mouton

Dans la rue comme au sein des institutions, le débat autour de l'Aïd Al-Adha continue de prendre de l'ampleur cette année. Face à la flambée des prix, spéculation et enchères fictives... l'Exécutif a réagi en adoptant une série de mesures réglementaires visant à encadrer les marchés et à protéger les consommateurs.

À moins d'une semaine de l'Aïd Al-Adha, la flambée des prix du cheptel continue d'alimenter le mécontentement des consommateurs. En réaction aux tensions observées sur les marchés, le Chef du gouvernement, Aziz Akhannouch, a annoncé une série de mesures réglementaires destinées à mieux encadrer la commercialisation des moutons et à lutter contre les pratiques spéculatives. Cette décision s'appuie sur les dispositions de la loi organique n° 113.14 relative aux collectivités territoriales, ainsi que sur la loi n° 104.12 portant sur la liberté des prix et de la concurrence, en plus des textes réglementaires en vigueur. Elle a également été adoptée après consultation du Conseil de la Concurrence.

Le dispositif mis en place vise à prévenir toute pratique susceptible de perturber le fonctionnement normal du marché ou de fausser les règles d'une concurrence saine. Les autorités entendent ainsi renforcer la transparence des transactions commerciales et limiter les phénomènes de spéculation, de monopole et de manipulation des prix à l'approche de la fête religieuse.

Parmi les principales mesures annoncées figure la restriction de la vente des moutons aux seuls marchés autorisés et aménagés à cet effet. Les ventes directes au sein des exploitations agricoles demeurent néanmoins autorisées, à condition de respecter la réglementation en vigueur.

Les vendeurs devront, par ailleurs, déclarer préalablement auprès des autorités administratives locales leur identité, le nombre de têtes destinées à la vente ainsi que leur provenance avant d'accéder aux marchés.

Le gouvernement interdit également l'achat de moutons à l'intérieur des marchés dans l'objectif de les revendre, considérant cette pratique comme une atteinte aux principes de concurrence loyale. Toute forme de manipulation artificielle des prix est également prohibée, qu'il s'agisse d'en-



chères fictives, d'ententes explicites ou implicites visant à faire grimper les tarifs, ou de toute autre pratique assimilée.

Le texte prévoit aussi l'interdiction du stockage des moutons en dehors des circuits commerciaux habituels lorsqu'il vise à créer une pénurie artificielle ou à provoquer une hausse des prix.

Concernant les sanctions, les autorités annoncent un dispositif répressif strict à l'encontre des contrevenants. Les infractions pourront entraîner des peines d'emprisonnement, des amendes, la fermeture temporaire des points de vente concernés ainsi que la saisie des

moutons et des équipements utilisés dans le cadre des pratiques illégales, conformément aux prérogatives des autorités compétentes.

À travers ces mesures, les pouvoirs publics affirment vouloir garantir le bon fonctionnement des marchés à l'approche de l'Aïd Al-Adha et préserver le pouvoir d'achat des citoyens. Les différents acteurs de la chaîne de commercialisation sont ainsi appelés à faire preuve de responsabilité et à respecter les dispositions réglementaires afin d'assurer un approvisionnement normal des marchés dans des conditions transparentes et équitables.

Un optimisme ministériel qui ne passe pas

Lors de la séance hebdomadaire des questions orales tenue lundi, le ministre de l'Agriculture, Ahmed El Bouari, a tenté de rassurer l'opinion publique sur l'approvisionnement des marchés pour l'Aïd Al-Adha. Affirmant que l'offre (9 millions de têtes) excède largement la demande (6 à 7 millions), il a surtout créé la stupeur en évoquant des prix débutant à 1.000 dirhams. Selon lui, les tarifs prohibitifs dénoncés sur les réseaux sociaux ne refléteraient pas la réalité du terrain qu'il dit avoir personnellement constatée.

Ces déclarations ont immédia-

tement mis le feu aux poudres. Les députés de l'opposition, notamment Driss Sentissi du groupe Haraki, ont dénoncé une lecture déconnectée de la réalité économique des ménages, accusant le ministre « d'induire les citoyens en erreur ». Pour l'opposition, le « mouton à 1.000 dirhams » est un mirage dans un contexte de forte inflation.

Le débat a basculé dans l'invective lorsque les députés du PJD ont tenté d'intervenir vigoureusement. Le président de séance, Driss Chetibi, a alors perdu son calme, qualifiant les élus du parti de « chiïtes communistes ». Cette pique, faisant référence à des propos récents d'Abdelilah Benkirane, a été perçue comme une insulte grave par le député Mostafa Brahimi, qui a exigé, en vain, le retrait de ces termes du procès-verbal.

Devant l'impossibilité de poursuivre les débats dans un climat de cacophonie généralisée et face au refus du président de retirer ses propos, la séance a été brutalement levée. Driss Chetibi a convoqué une réunion d'urgence du Bureau de la Chambre pour statuer sur cet incident.

Après une suspension de 25 minutes et des excuses mutuelles entre les différentes parties, le calme est revenu dans l'hémicycle. Le ministre Ahmed El Bouari a profité de cette reprise pour rectifier ses propos initiaux. Reconnaisant une erreur sur les chiffres annoncés, il a revu le prix plancher à la hausse, situant désormais l'entrée de gamme entre 2.000 et 2.500 dirhams. Il a toutefois maintenu son optimisme quant à la disponibilité du cheptel, prédisant une baisse progressive des tarifs à mesure que l'offre s'intensifiera avant le jour J.

Malgré les promesses gouvernementales d'abondance et les dispositifs de lutte contre la spéculation, le fossé entre les discours officiels et la réalité des souks alimente une grogne sociale croissante. Pour de nombreuses familles, le sacrifice de l'Aïd Al-Adha devient un défi financier majeur.

Youssef BENKIRANE

L'état sanitaire du cheptel national

Afin de garantir la sécurité sanitaire du sacrifice, le ministre a mis en avant une stratégie rigoureuse basée sur la circulaire conjointe des ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture, publiée en janvier 2024, visant à renforcer le contrôle des aliments pour bétail et des produits utilisés dans l'alimentation des animaux destinés au sacrifice, et les actions préventives en vigueur ainsi que l'aménagement de marchés temporaires pour la vente de ces animaux.

Ce plan s'appuie sur un recensement massif. A ce jour, 162.000 exploitations d'engraissement ont été répertoriées par l'ONSSA. Les suivis vétérinaires effectués sur l'ensemble du territoire confirment que « le cheptel national est dans un excellent état de santé et totalement exempt de maladies contagieuses ».

La surveillance ne se limite pas aux animaux,

mais s'étend à toute la chaîne de production. El Bouari a fait savoir que les opérations de contrôle de la qualité des aliments pour le bétail, de l'eau et des médicaments vétérinaires utilisés se poursuivent, avec le renforcement du contrôle du transport des déchets de volailles à travers l'obligation d'une autorisation préalable délivrée par les services vétérinaires, afin de prévenir toute utilisation illégale.

Dans ce contexte, il a précisé que les services de l'ONSSA ont mené près de 3.300 opérations de contrôle sur le terrain, au cours desquelles des échantillons ont été prélevés et soumis à des analyses, tandis que les opérations de contrôle effectuées dans le cadre des commissions mixtes regroupant les services du ministère, les autorités locales et la Gendarmerie Royale ont abouti à l'établissement de 10 procès-verbaux d'infraction.

L'Iran crée une autorité de péage au détroit d'Ormuz

Les navires qui veulent traverser le détroit d'Ormuz devront en faire la demande via une adresse électronique officielle. Un permis de transit leur sera délivré après approbation et versement des droits de passage.

Le Conseil suprême de sécurité nationale de l'Iran a annoncé lundi le lancement d'un compte X officiel pour l'Autorité du détroit du golfe Persique (PGSA), un organisme qui, selon Téhéran, gèrera les transits de navires par le détroit d'Ormuz et percevra les droits de passage, formalisant ainsi un système qui serait déjà en place depuis le mois de mars. Les navires qui souhaitent transiter par le détroit doivent en faire la demande via l'adresse électronique officielle de la PGSA, en fournissant des informations sur la propriété, l'assurance, les manifestes de l'équipage, les déclarations de cargaison et l'itinéraire envisagé. Un permis de transit n'est délivré qu'après approbation de la demande par l'autorité et paiement d'une redevance. Aucun tarif officiel n'a été publié. Des rapports indiquent que certains navires ont déjà payé jusqu'à 2 millions de dollars (1,7 million d'euros) par transit, en yuans chinois.

L'autorité sert d'interface administrative avec la marine du Corps des Gardiens de la Révolution Islamique (CGRI), qui contrôle physiquement les transits par la voie navigable. Le CGRI est considéré comme une organisation terroriste étrangère par les États-Unis et l'Union européenne, entre autres.

Cette annonce fait suite à des semaines de confusion et de danger pour les navires dans le détroit.



Après que Téhéran a déclaré en mars qu'il ferait payer pour permettre le passage en toute sécurité, des opérateurs frauduleux ont commencé à offrir des documents de transit non officiels en échange de paiements en cryptomonnaie.

Une mesure qui peut drainer 100 milliards de dollars par an
Le déploiement des Gardiens de

la Révolution semble conçu pour remplacer ce marché aux frontières floues par un canal officiel unique.

Ebrahim Azizi, président de la commission parlementaire iranienne de la sécurité nationale et de la politique étrangère, a déclaré dans une interview télévisée que Téhéran avait préparé un mécanisme pour gérer le trafic d'Ormuz par le biais

d'une route maritime désignée et que d'autres détails seraient annoncés sous peu.

Il a écrit sur X que seuls les navires commerciaux coopérant avec l'Iran bénéficieraient de ce mécanisme et que des frais s'appliqueraient.

De nouveaux panneaux d'affichage dans le métro de Téhéran affirment que l'Iran pourrait générer jusqu'à 100 milliards

de dollars par an grâce aux recettes du détroit d'Ormuz.

Ce chiffre a circulé dans les médias iraniens en même temps que des propositions visant à monétiser les câbles de données passant par la voie navigable.

Un panneau d'affichage dans le métro de Téhéran représente Trump agenouillé en train de remettre de l'argent à l'Iran.

En vertu de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS), le détroit d'Ormuz relève du principe du passage en transit, qui protège le flux ininterrompu de la navigation internationale. L'Iran a signé la convention, mais ne l'a jamais ratifiée.

Les États-Unis, les États du Golfe et les pays européens ont tous rejeté la légalité du régime tarifaire iranien. Les pays de la région, leurs alliés européens et les États-Unis ont déclaré à maintes reprises que la libre navigation dans le détroit devait être maintenue sans frais ni restrictions supplémentaires. La voie navigable, large d'environ 35 kilomètres en son point le plus étroit, transportait environ un cinquième du pétrole maritime et du gaz naturel liquéfié du monde avant que l'Iran ne la ferme effectivement à la navigation commerciale au début de la guerre, le 28 février. La marine américaine a imposé son propre blocus des ports iraniens le 13 avril.

Palestine

Des centaines de militants de la «Flottille Sumud» arrêtés par Israël

L'armée d'occupation israélienne a saisi plus de 40 bateaux de la «Flottille humanitaire Sumud» qui se dirigeaient vers la bande de Gaza pour tenter de briser le blocus imposé par Tel-Aviv, et a arrêté plus de 300 militants qui se trouvaient à bord. Le site d'information israélien Walla, citant une source sécuritaire israélienne, affirme que les forces israéliennes avaient arraisonné plus de 40 bateaux et arrêté plus de 300 participants à la flottille se dirigeant vers Gaza.

La même source confirme que l'armée n'avait pas encore arraisonné tous les bateaux de la flottille, expliquant qu'un certain nombre d'entre eux se trouvaient encore en mer Méditerranée.

Elle a rapporté que le ministre de la Défense, Yisrael Katz, avait été informé que la marine israélienne avait, jusqu'à présent, arraisonné plus de 40 navires et arrêté plus de 300 militants sur les quelque 500 participants de la flottille turque. La source a ajouté que les auto-

rités politiques n'avaient pas encore décidé du sort des détenus, à savoir s'ils seraient transférés en Israël ou dans un autre pays de la région, précisant que les autres navires étaient toujours en mer et que le contrôle de l'ensemble de la flottille n'était pas encore achevé.

La «Flottille humanitaire Sumud» a appareillé jeudi de Marmaris, en Turquie, composée de 54 embarcations, dans une nouvelle tentative de briser le blocus israélien imposé à la bande de Gaza depuis 2007.

La marine israélienne a commencé hier matin à arraisonner des bateaux de la flottille et à arrêter des militants à bord, une action qui a suscité une vague d'indignation.

L'ONU appelle à garantir la sécurité des militants

Les Nations Unies ont exprimé leur préoccupation quant à la sécurité des militants arrêtés par Israël dans les eaux internationales de la mer Méditerranée. Le porte-parole du Secrétaire

général de l'ONU, Farhan Haq, a déclaré lors d'une conférence de presse que l'organisation internationale souhaitait garantir la sécurité de toutes les personnes présentes à bord de la flottille.

Il a ajouté que vouloir «assurer qu'aucune personne à bord de la flottille n'a été blessée et souhaite que cette affaire soit réglée pacifiquement».

Par ailleurs, l'organisation de défense des droits des Palestiniens, Adalah, a appelé lundi à ce que des équipes juridiques puissent avoir un accès immédiat aux militants de la flottille humanitaire à destination de Gaza, détenus par Israël.

Dans un communiqué Adalah a également demandé la divulgation des lieux de détention et des conditions de détention des personnes arrêtées.

«Selon les informations disponibles à ce stade, les forces israéliennes ont pris le contrôle de plusieurs navires et conduit les participants ailleurs, tandis que les détails concernant leurs lieux de détention et leur état de santé restent limités», indique le



texte.

Adalah précise que son équipe juridique, accompagnée d'avocats bénévoles, s'est rendue au port d'Ashdod afin de représenter immédiatement les participants après l'interception.

«L'interception de navires civils dans les eaux internationales et la détention de participants, tout en empêchant la livraison d'aide humanitaire à la bande

de Gaza, constitue une grave violation du droit international et s'inscrit dans la continuité du blocus illégal imposé par Israël et de politiques de famine de masse contre la population de Gaza», poursuit le communiqué, qui affirme que l'équipe juridique du centre continuera de suivre les conditions de détention et de contester la légalité de ces arrestations.

En Bref

La Russie entame des exercices nucléaires de grande envergure



Tout au long de son offensive en Ukraine, Moscou a brandi la menace de ses armes nucléaires et a menacé à plusieurs reprises de les utiliser. Ces exercices interviennent après l'arrivée à échéance en février de New Start, dernier traité limitant les arsenaux nucléaires russe et américain. «Du 19 au 21 mai, les forces armées de la fédération de Russie mènent un exercice de préparation et d'utilisation de leur armement nucléaire en cas de menace d'agression», a indiqué le ministère de la Défense. Ils mobiliseront plus de 65.000 militaires et 7.800 types d'équipements et d'armes, dont plus de 200 lanceurs de missiles, a indiqué le ministère de la Défense. Des avions, des navires, des sous-marins et des sous-marins nucléaires y participeront. Des tirs d'essai de missiles balistiques et de croisière sont prévus, a ajouté le ministère. «L'exercice abordera également des questions liées à l'entraînement conjoint et à l'utilisation d'armes nucléaires déployées sur le territoire de la République de Biélorussie», a précisé la même source. Le début de l'exercice avait déjà été annoncé lundi par la Biélorussie.

Elon Musk perd son procès contre le patron d'OpenAI



L'homme le plus riche du monde a perdu son retentissant procès en Californie contre les créateurs de ChatGPT, qu'il accusait d'avoir détourné ses dons pour bâtir un géant commercial de l'IA et trahir leur vocation non lucrative originelle. Après trois semaines d'audiences hors du commun, marquées par l'interrogatoire de cinq milliardaires de la Silicon Valley, un jury populaire a tranché en faveur d'OpenAI et de son emblématique patron, Sam Altman. Aux yeux des neuf citoyens américains, le procès a démontré que le patron de SpaceX avait eu connaissance des faits reprochés à OpenAI plusieurs années avant sa plainte, déposée donc hors des délais légaux. Elon Musk avait attaqué en justice en 2024, cinq ans après le virage commercial d'OpenAI, qu'il avait créé, avec Altman et d'autres, comme une fondation à but non lucratif en décembre 2015. La cour fédérale d'Oakland «confirme quelle accepte les conclusions du jury comme siennes», a déclaré la juge fédérale Yvonne Gonzalez Rogers. L'avis du jury n'était que consultatif mais la magistrate avait déclaré quelle le suivrait sur cette question préalable.

Hydrocarbures

Le Trésor US accorde une licence temporaire donnant accès au pétrole russe

Washington autorise pour 30 jours certaines opérations liées à des livraisons de pétrole russe déjà chargé en mer. Présentée comme une mesure destinée aux pays les plus vulnérables, cette dérogation intervient dans un contexte de fortes tensions sur le marché énergétique mondial et confirme le rôle toujours important des approvisionnements russes.

Les États-Unis ont décidé de prolonger de 30 jours une licence autorisant certaines opérations liées à la vente, au transport et au déchargement de pétrole russe déjà chargé sur des navires.

Lundi, le secrétaire américain au Trésor Scott Bessent a expliqué que cette mesure devait permettre aux «pays les plus vulnérables» d'accéder au pétrole russe actuellement bloqué en mer.

Cette décision s'inscrit dans le cadre d'une dérogation temporaire aux sanctions américaines, la précédente licence ayant expiré le 16 mai. L'Office of Foreign Assets Control, qui dépend du Trésor américain, a donc publié une nouvelle licence générale valable 30 jours. Bessent a précisé que cette prolongation devait offrir «une flexibilité supplémentaire» et permettre, si nécessaire, la délivrance de licences spécifiques à certains pays. Washington a pris cette décision après la demande de plusieurs pays souhaitant disposer de plus de temps pour acheter du pétrole russe. Ces pays n'ont pas été nommés.

Cette prolongation intervient dans un contexte énergétique toujours tendu. Plusieurs pays vulnérables sur le plan énergétique auraient été affectés par les tensions militaires autour de l'Iran et par la fermeture du détroit d'Ormuz, route essentielle pour les exportations d'énergie du Golfe.

Une mesure pour stabiliser le marché physique du pétrole

Washington avait déjà introduit ce type de dérogation en mars, avant de la prolonger en avril, afin d'évi-



ter une aggravation du déficit d'approvisionnement.

La licence précédente autorisait les opérations sur le pétrole et les produits pétroliers russes chargés sur des tankers avant le 17 avril. Le Trésor américain affirme que la nouvelle mesure contribuera à stabiliser le marché physique du pétrole. Scott Bessent a également déclaré que cette licence permettrait de rediriger les volumes disponibles vers les pays qui en ont le plus besoin. Dans les faits, cette décision confirme que malgré le régime de sanctions, le pétrole

russe reste un facteur important de l'équilibre énergétique mondial. Moscou considère les sanctions occidentales comme illégales. Le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, a estimé que les intérêts de Moscou et de Washington ont, dans ce dossier précis, coïncidé de manière circonstancielle. Plusieurs pays ont aussi manifesté leur intérêt pour l'achat de pétrole russe après l'assouplissement temporaire des restrictions.

Cette décision n'a pas suffi à faire nettement baisser les prix : le Brent a progressé d'environ 1,5%, autour

de 111 dollars le baril, les inquiétudes sur l'offre restant fortes. L'Inde, déjà grand acheteur de pétrole russe avant les nouvelles restrictions américaines, a également bénéficié de ces dérogations. La nouvelle licence américaine ne constitue donc pas une levée des sanctions, mais une mesure limitée, dictée par la pression du marché énergétique. Elle montre surtout que, dans une période de fortes tensions, les approvisionnements russes restent difficiles à remplacer, malgré le cadre imposé par les sanctions.

Californie

Attaque armée contre le Centre islamique de San Diego



Une attaque armée a été perpétrée par une personne non identifiée contre un Centre islamique situé dans la ville de San Diego, dans l'État américain de Californie, rapportent des médias américains relayés par Anadolu.

Des responsables du département de police de San Diego ont déclaré à la presse que plusieurs personnes avaient été touchées par balles lors de l'attaque.

Une publication diffusée sur le compte du département de police de San Diego sur X annonce que l'assaillant, dont l'identité n'avait pas été déterminée, avait été neutralisé.

Un communiqué du Conseil des relations américano-islamiques (CAIR), affirme qu'un membre de la communauté de la mosquée a été tué dans l'attaque.

Le communiqué précise également que des enfants qui suivaient une formation se trouvaient dans le bâtiment au moment de l'attaque et que

«plusieurs personnes ont été touchées par balles», tout en condamnant cette attaque.

Le président américain Donald Trump a décrit lundi l'attaque armée contre le Centre islamique de San Diego comme une «situation terrible».

S'adressant aux journalistes après avoir été informé des développements, Trump a déclaré que les responsables fédéraux et locaux évaluaient activement les faits et rassemblaient des informations supplémentaires.

«Ils m'ont donné un briefing à ce sujet... et c'est une situation terrible. On m'a donné quelques premières informations, mais nous allons y revenir et l'examiner très attentivement», a indiqué Trump aux journalistes à la Maison Blanche.

Ses propos sont intervenus après que cinq personnes, dont deux tireurs présumés, ont été tuées dans l'attaque armée contre ce centre du quartier de Clairemont à San Diego, lundi.

10 | REGIONS

Marrakech

“Débris de vies”,
une représentation
de l'œuvre de Jaâfar Akil



La Galerie “Noir sur Blanc” à Marrakech accueille, jusqu'au 30 mai courant, une exposition photographique intitulée “Débris de vies” de l'artiste Jaâfar Akil.

Dans cet exposition, l'artiste-photographe compose une écriture photographique où les images semblent émerger d'un monde en suspension. À travers “Débris de vies”, Jaâfar Akil poursuit une recherche artistique profondément ancrée dans les territoires de la mémoire, de l'errance et des traces humaines.

Ses images ouvrent ainsi un espace de contemplation où le quotidien se transforme en matière poétique, et où les débris du réel deviennent les vestiges d'une humanité profondément sensible.

Photographe, universitaire et figure de la scène photographique marocaine, Jaâfar Akil développe depuis plus de trois décennies une réflexion singulière sur l'image et ses usages.

Né à Meknès en 1966, il est professeur universitaire en photojournalisme et analyse de l'image à l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication. Ses œuvres ont été présentées au Maroc ainsi qu'à l'étranger, notamment en France, en Espagne, au Mali, au Chili et au Canada.

Guelmim

La région mise
sur l'innovation
et les technologies



La valorisation des capacités des entreprises innovantes dans les marchés publics, a été au centre d'un atelier organisé, lundi à Guelmim, à l'initiative du Conseil de la région Guelmim-Oued Noun, en partenariat avec l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) et Technopark Maroc. Cet atelier intervient dans le cadre de la mise en œuvre du mémorandum d'entente signé en avril dernier à Marrakech entre le Conseil régional, la GIZ et Technopark Maroc, en marge du Salon GITEX Africa Maroc 2026, visant à promouvoir l'innovation et à moderniser l'administration publique. Cet accord s'inscrit dans le cadre du développement de solutions innovantes en matière des technologies gouvernementales «GovTech», à travers l'adoption d'une approche participative, notamment avec les établissements publics et les startups, afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des services offerts aux citoyens. Cet atelier, qui bénéficie à une quinzaine d'entreprises innovantes au niveau de la région, vise à permettre aux participants de comprendre les mécanismes de participation aux marchés publics.

Khénifra

La ville entre ancrage rural et recomposition urbaine

La localité évolue dans une dynamique où l'aménagement territorial, la mobilité et la structuration progressive cristallisent les équilibres locaux.

À l'heure où l'État intensifie ses politiques d'aménagement territorial pour réduire les disparités et renforcer l'attractivité des villes intermédiaires, la ville s'impose comme un terrain d'observation révélateur. Au croisement des stratégies de développement urbain et des réalités rurales environnantes, la ville illustre une dynamique particulière : celle d'un espace où l'urbain ne remplace pas le rural, mais s'y entremêle, le prolonge et parfois le redéfinit.

Longtemps structurée autour de fonctions administratives et d'un rôle de centralité locale dans le Moyen Atlas, la localité s'est développée en étroite relation avec son arrière-pays. Ici, la ville n'a jamais été pensée comme une rupture avec le monde rural, mais plutôt comme un point d'appui. Les flux humains, économiques et sociaux entre la ville et les communes avoisinantes ont façonné une urbanisation progressive, souvent diffuse, où les frontières entre urbain et rural restent poreuses.

Cette porosité constitue à la fois une ressource et une contrainte car elle permet à la province de capter une partie des dynamiques rurales, notamment à travers les marchés, les services et les mobilités quotidiennes, tout en étant exposée à des formes de croissance peu maîtrisées. L'étalement urbain, parfois informel, traduit cette tension entre attractivité et capacité d'encadrement. Le tissu urbain s'étire, absorbant progressivement des espaces à dominante agricole ou semi-rurale, sans toujours bénéficier d'une structuration préalable.

Dans ce contexte, l'intervention de l'État a historiquement consisté à consolider les fonctions urbaines essentielles. Les infrastructures de base, les équipements publics et les



réseaux ont permis de stabiliser la ville et de renforcer son rôle de pôle régional. Cette action, inscrite dans la durée, a contribué à donner à la ville une certaine cohérence, malgré les dynamiques d'expansion parfois désordonnées qui l'accompagnent. Aujourd'hui, les politiques en cours traduisent une inflexion notable. L'enjeu n'est plus seulement d'accompagner la croissance, mais de mieux l'orienter. Les opérations de mise à niveau urbaine, la requalification des quartiers et l'amélioration des services s'inscrivent dans une logique de structuration plus fine du tissu urbain. Parallèlement, une attention particulière est portée à l'articulation entre la ville et son environnement

rural. L'urbanisme tend ainsi à intégrer les flux existants plutôt qu'à les contraindre, en cherchant à organiser les mobilités, à renforcer les polarités locales et à limiter les déséquilibres spatiaux.

Cette approche traduit une évolution dans la manière de penser la ville. La cité du Moyen Atlas est de plus en plus envisagée comme un défi dans un système territorial plus large. Les dynamiques rurales ne sont pas perçues comme des éléments périphériques, mais comme des composantes à part entière du projet urbain. Cette lecture permet d'envisager des formes de complémentarité, notamment en matière d'approvisionnement, d'emploi ou de services.

Les perspectives qui se dessinent pour la ville s'inscrivent dans cette continuité. L'État semble orienter ses interventions vers une meilleure intégration des différentes échelles territoriales. Il s'agit de renforcer la capacité de la ville à jouer son rôle de pôle structurant, tout en préservant les équilibres avec son environnement rural. Les projets à venir devraient ainsi chercher à consolider les infrastructures, à améliorer la qualité urbaine et à accompagner les dynamiques économiques locales, sans rompre les liens qui fondent la spécificité du territoire.

Houda BELABD

Driouch

Plus de 700 projets lancés depuis 2019

Un total de 1.682 projets et opérations, représentant un investissement total d'environ 560,5 millions de dirhams (MDH), ont été réalisés dans le cadre de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) au niveau de la province de Driouch, depuis le lancement de ce chantier royal en 2005.

Ce bilan a été présenté lors d'une rencontre de communication présidée par le gouverneur de la province de Driouch, Abdesslam Frindou, à l'occasion du 21ème anniversaire du lancement de l'initiative, célébré sous le thème «La gouvernance de l'INDH : Levier de l'inclusion et de la participation pour soutenir le développement humain», en présence des représentants des autorités locales, des élus, des chefs de services décentralisés, des représentants des organes de gouvernance et de nombreux bénéficiaires.

Dans son intervention, le gouverneur a souligné que l'INDH constitue un projet sociétal intégré et une vision réformatrice pour la consécration d'un développement durable fondé sur la justice sociale et spatiale, insistant sur le fait que ce chantier a profondément transformé la gestion

du développement grâce à l'adoption d'une approche basée sur la convergence.

Concernant la gouvernance territoriale, M. Frindou a noté que les instances de l'Initiative dans la province comptent 187 membres, dont 22% de femmes et 20% de jeunes, renforçant ainsi la démocratie participative et l'équité dans l'élaboration et le suivi des projets.

En chiffres, les projets réalisés au cours des trois phases se répartissent comme suit : une enveloppe budgétaire de 60 millions de dirhams lors de la première phase (133 projets et interventions), et un investissement de 217 millions de dirhams pour la mise en œuvre de 837 projets lors de la deuxième phase.

Les interventions menées durant ces deux phases ont principalement visé le rattrapage du déficit en infrastructures et services de base, notamment par la construction de 73 km de routes et de 13 ponts pour désenclaver 58 villages (plus de 80.000 habitants), la mise en œuvre de 151 projets de renforcement des réseaux d'eau potable et d'électricité, et 270 projets pour améliorer l'accès aux services de base dans les secteurs de



l'éducation et de la santé, pour un montant total de plus de 83 MDH. Concernant la troisième phase (depuis 2019), le responsable provincial a expliqué que, conformément aux Hautes orientations royales, le

Comité provincial de développement humain a concentré ses interventions sur des projets ayant un impact direct sur le capital humain, en allouant 283,5 MDH à la mise en œuvre de 712 projets.

Kénitra

Un pôle automobile résolument tourné vers l'avenir

Portée par de nouveaux investissements et une forte dynamique productive, Kénitra renforce sa place dans l'industrie mondiale et stimule l'emploi régional.

À lex-Port Lyautey, l'industrie automobile s'est progressivement imposée comme l'un des principaux moteurs du développement économique régional. Grâce à l'implantation du constructeur Stellantis au sein de l'Atlantic Free Zone, la ville est devenue un pôle industriel stratégique dans les chaînes de valeur mondiales de l'automobile. Cette dynamique contribue aujourd'hui à la création d'emplois, au renforcement des exportations marocaines et à la modernisation du tissu industriel national.

Depuis l'ouverture de l'usine en 2019, les capacités de production ont connu une montée en puissance continue. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a ainsi indiqué que Stellantis avait décidé de « doubler la capacité de production » du site de la ville afin d'accompagner la croissance de la demande internationale. Cette extension s'inscrit dans la stratégie industrielle du Royaume visant à renforcer la compétitivité du Maroc dans les métiers mondiaux de l'automobile.

L'impact sur l'emploi est particulièrement important pour la région. Les différentes phases d'extension du complexe industriel ont permis la création de milliers d'emplois directs et indirects. Selon plusieurs annonces officielles, les nouveaux investissements engagés devraient générer plus de 3.000 postes supplémentaires dans les prochaines années. Autour du constructeur automobile, un réseau d'équipementiers spécialisés dans les composants électriques, les pièces plastiques, les sièges ou encore les systèmes électroniques s'est développé, favorisant l'émergence d'un véritable écosystème industriel local.

L'Atlantic Free Zone de la ville constitue



Une révolution en marche

Les responsables gouvernementaux soulignent régulièrement l'importance de cette évolution industrielle. Lors de l'inauguration de nouvelles extensions du site, le Chef du gouvernement a affirmé que ces investissements traduisent « les ambitions de la nouvelle Charte de l'Investissement » et participent à « la montée en gamme de la production nationale ». De son côté, le ministre de l'Industrie et du Commerce, Ryad Mezzour, a déclaré que le Maroc entre dans « une nouvelle phase industrielle » avec une capacité de production dépassant désormais le million de véhicules par an à l'échelle nationale.

À travers ces investissements et les politiques publiques mises en place, Kénitra confirme ainsi sa transformation en un centre industriel majeur de l'automobile au Maroc. La ville joue désormais un rôle central dans les stratégies nationales d'industrialisation et dans le développement des chaînes de valeur tournées vers les marchés internationaux.

aujourd'hui l'un des espaces industriels les plus dynamiques du Maroc. Plusieurs dizaines d'entreprises internationales y sont implantées et participent à l'intégration de la ville dans les chaînes de valeur mondiales. Cette concentration industrielle bénéficie également des infrastructures logistiques développées par l'État, notamment les connexions autoroutières, ferroviaires et la proximité du port Tanger Med, devenu une plateforme essentielle pour les exportations automobiles marocaines.

Le secteur automobile reste d'ailleurs le premier secteur exportateur du Royaume. Les exportations nationales ont atteint des niveaux records ces dernières années grâce à la montée en puissance des sites industriels de Tanger et Kénitra. Une part importante de cette progression provient de la production de véhicules et de pièces détachées destinés principalement aux marchés européens et africains. Cette performance confirme la place stratégique du Maroc dans les chaînes de production internationales.

La production annuelle du site connaît également une forte progression. Après une première phase fixée à 200.000 véhicules par an, les nouvelles extensions devraient permettre d'atteindre plus de 500.000 unités annuelles à moyen terme. Les autorités mettent également en avant le développement de nouveaux segments liés à la mobilité électrique, à la fabrication de moteurs hybrides et aux équipements de recharge. Cette diversification traduit l'ambition nationale de se positionner sur les technologies automobiles du futur.

Houda BELABD

Bouznika

Le littoral sous haute vigilance



À l'approche des premiers week-ends ensoleillés de juin, la plage de Oued Cherrat, située entre Bouznika et Skhirat, connaît un important afflux de visiteurs attirés par la douceur du littoral atlantique. Pourtant, malgré les panneaux signalant l'interdiction de la baignade sur certaines portions du site, de nombreux estivants continuent de s'aventurer dans une mer réputée dangereuse en raison des courants et des reliefs marins irréguliers. Face à cette situation, les autorités locales multiplient les rondes de sensibilisation et les interventions préventives afin d'éviter les accidents. Un véritable chassé-croisé s'installe alors entre agents d'autorité, éléments de la Protection Civile et familles venues profiter du rivage. Les rappels à la prudence se succèdent, particulièrement auprès des jeunes nageurs qui sous-estiment parfois la force des vagues. Au-delà de la surveillance, les autorités cherchent surtout à instaurer une culture de prévention, dans un contexte où la fréquentation des plages augmente chaque année avec les premières chaleurs.

Benslimane

Le printemps réveille les clairières d'Aïn Dakhla

Au cœur de la province de Benslimane, la forêt d'Aïn Dakhla retrouve, en ce mois de mai, toute la douceur et la fraîcheur du printemps. Les pins et les eucalyptus diffusent leurs senteurs boisés tandis que les clairières verdoyantes accueillent, chaque fin de semaine, de nombreuses familles venues profiter d'un moment de détente loin de l'agitation urbaine. Sous une lumière encore tempérée, les enfants jouent entre les arbres, les nappes de pique-nique se déploient à l'ombre des feuillages et l'atmosphère se remplit de conversations paisibles et de rires discrets.

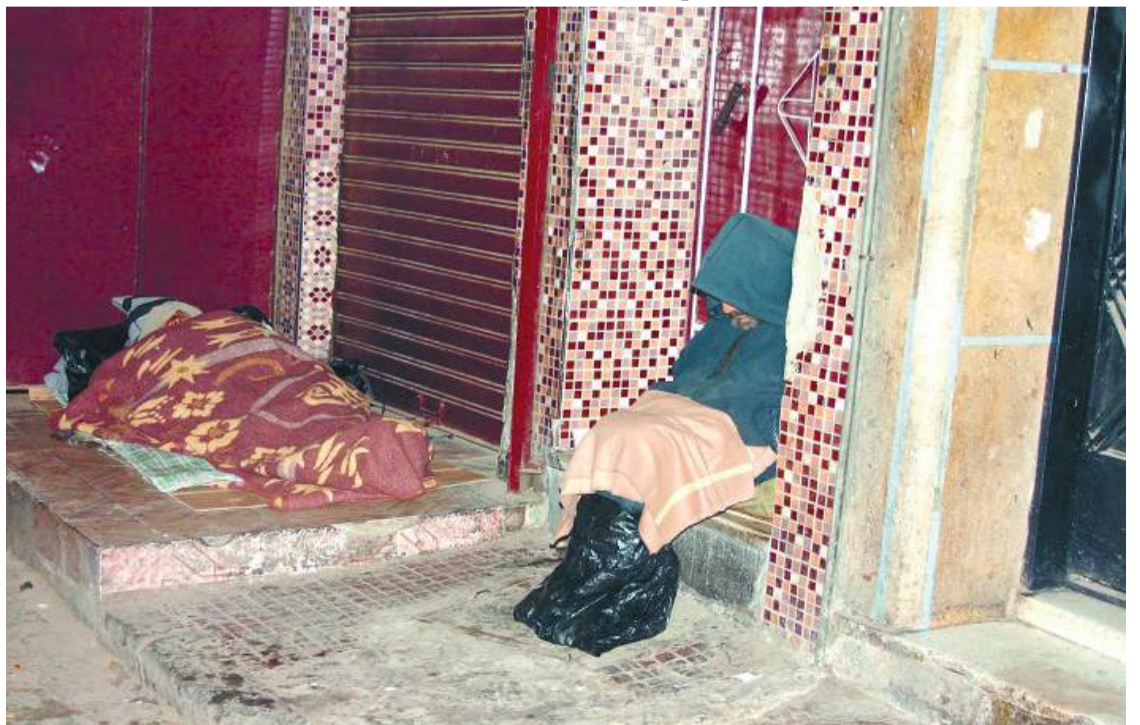
Ce cadre naturel, apprécié pour son calme et sa proximité avec Casablanca et Mohammedia, bénéficie également d'une présence sécuritaire rassurante. Des patrouilles de surveillance et des campagnes de sensibilisation rappellent régulièrement l'importance de préserver cet espace forestier, particulièrement à l'approche des journées plus chaudes où le risque d'incendie augmente. Car si la forêt demeure un lieu de



convivialité et de respiration, elle reste aussi fragile face à certains comportements imprudents. Les mégots abandonnés au sol, les canettes laissées après les repas ou encore les emballages dispersés dans les sous-bois altèrent progressivement la beauté du site et menacent son équilibre écologique. Les autorités locales et les associations environnementales insistent ainsi sur la nécessité d'une vigilance collective afin de préserver ce patrimoine naturel, qui constitue l'un des espaces de loisirs les plus appréciés de la région.

Mohammedia

Les autorités mobilisées auprès des sans-abri



Dans certains recoins de la zone de la Marsa à Mohammedia, notamment près d'anciennes constructions abandonnées du littoral, plusieurs personnes sans domicile fixe trouvent refuge à la tombée de la nuit. Exposés à des conditions précaires, certains consomment parfois des substances dangereuses qui aggravent leur vulnérabilité et mettent leur santé en

péril. Face à cette situation, les autorités locales et les services sociaux mènent régulièrement des opérations de sensibilisation et d'accompagnement, en coordination avec les forces de sécurité et des associations caritatives. Des campagnes de mise à l'abri, d'assistance médicale et de suivi social sont également mises à leur disposition.

L'immeuble «Doukkali» entre deuil

«La Liberté», le «17 étages» ou le «Doukkali» désignent la même adresse casablancaise. Avec la construction d'un nouveau quartier, une rétrospective sur cet immeuble emblématique s'impose, entre mémoire, architecture et patrimoine.

Édifié entre 1949 et 1951 par l'architecte suisse Léonard René Morandi, l'immeuble dit «La Liberté», plus connu sous l'appellation du «17 étages», est une bâtisse qui a déjà rendu aux standards des grands ouvrages architecturaux toutes leurs lettres de noblesse. Ce n'est pas tout. Dès sa construction, la presse internationale spécialisée en architecture s'en est faite l'écho en tant que «l'un des plus hauts immeubles de tout le continent africain».

Du haut de ses 17 étages et de ses 78 mètres de hauteur, il projette fièrement son aura de gratte-ciel sur toute la ville, si ce n'est pas sur l'ensemble du pays.

L'histoire de cet immeuble a commencé lorsque Léonard Morandi effectua un voyage de prospection au Maroc à la fin de l'année 1946, sur la suggestion de son beau-père Henri Lumière, qui avait repéré un certain nombre de nécessités urbaines qui devaient se révéler par la suite, dont la construction d'immeubles en copropriété. Il est, donc, installé de façon permanente à Casablanca en 1947, obtient son autorisation d'exercer en octobre 1948 et se voit très vite confier la construction d'un grand immeuble de logements et de bureaux pour le compte de trois entrepreneurs français.

Le bâtiment de la Liberté a été notamment habité par Jacques Lemaigre-Dubreuil, partisan de l'indépendance du Maroc. Il fut assassiné au pied de l'immeuble en 1955, et la place où il se dresse, anciennement «Place de la Révolution française», fut renommée en son honneur. Pionnier dans l'histoire de l'architecture moderne en Afrique, icône des premiers bâtiments de cette hauteur sur le continent, sa réalisation est également ingénieuse et originale.

«Abdelwahab Doukkali, figure emblématique de la chanson marocaine, a vécu ici», s'enorgueillit Rabéa Ridaoui, qui ne lésine pas sur les épithètes pour chanter les louanges

de ce chef-d'œuvre architectural qu'elle affectionne tant.

Une merveille architecturale

Dire que cet ouvrage est un joyau architectural serait un euphémisme. Le bâtiment, en forme de V, est très confortable à vivre. Une remarquable orientation au sud de la pointe du bâtiment, en particulier, permet aux habitants de réaliser des économies non-négligeables sur leurs factures de chauffage. Les pièces principales, toutes tournées vers la place, sont à l'abri des brises marines, parfois chargées d'humidité. L'immeuble est par ailleurs aménagé avec des vide-ordures particuliers en direction des incinérateurs, avec des gaines aseptisées. À l'étage, le bâtiment compte 30 bureaux auxquels l'on parvient par un escalier privé. À chaque étage, des appartements qui vont du studio au 5 pièces attirent l'attention grâce à l'ingéniosité de leur aménagement et disposition. Aux 16ème et 17ème, l'on découvre, en outre, des logements dotés de terrasses-jardins, et un peu plus en hauteur, un vaste jardin équipé d'une pergola. Mais avant d'atteindre ces étages supérieurs, quatre ascenseurs centraux et trois ascenseurs de service de 1,5 m/s sont mis à la disposition des habitants de la résidence et de ses visiteurs. La conception à parois lisses rend superflue toute envie d'installer des portes de cabine.

Chaque appartement comprend un balcon de service muni d'un lavabo et d'un vide-ordures. Les conduits, avec leur relais de chute à mi-hauteur, comportent chacun un four d'incinération au sous-sol, opérant la nuit, le volant thermique de la combustion précédemment assurant la déshumidification des ordures ménagères au cours de la journée. Les émanations seront aspirées par les mêmes conduits qui, en les assainissant, empêchent la formation de cultures microbiennes et de parasites domestiques.

L'équipement général comprend deux



réservoirs d'eau potable de 40 m³ au sous-sol, auxquels s'ajoute un bac de distribution de 35 m³ au sommet du bâtiment, le tout étant approvisionné par deux pompes électriques de secours et un groupe électrogène de remplacement au fioul lourd permettant d'alimenter les ascenseurs en cas de coupure de courant.

Les travaux de construction ont été pensés en fonction de l'infrastructure du sol, qui inclut des formations dunaires calcaires ou gréseuses au niveau de la semelle, et du schiste dur

à une profondeur d'environ quinze mètres. Elle procure une plate-forme de qualité, capable de soutenir une charge totale de 13.000 tonnes.

Pour leur part, les piliers sont basés sur des semelles isolées. À titre tout à fait exceptionnel, sous les murs mitoyens, une semelle continue est prévue, raccordée à la première ligne de poteaux par un ensemble de chaînages. «Étant placé à un carrefour important, naguère, dès que l'on arrivait à Casa, on ne voyait que l'immeuble de la Liberté. Même à nos jours, il de-

meure un repère urbain crucial dans la ville, notamment sur les hauteurs du quartier de la Liberté. Pour leurs parts, sa façade galbée, ses courbes et ses lignes ont à plusieurs reprises été immortalisées par les cliquetis des photographes, des cinéastes et continuent de susciter l'admiration et la liesse des amoureux du Patrimoine. Les architectures des nouveaux quartiers de la ville comme CFC s'en inspirent, d'ailleurs, clairement», conclut Rabéa Ridaoui, fervente gardienne du Patrimoine de la Métropole.

3 questions à Rabéa Ridaoui

«L'immeuble symbolise la modernité et l'avant-garde du style d'architecture Streamline»

Fervente militante pour la mémoire de la Métropole en marche, Rabéa Ridaoui s'est prêtée au jeu des questions-réponses au dictaphone de «L'Opinion».

-Parlez-nous de la construction et du développement de cet immeuble qu'est «La Liberté».

-L'immeuble «La Liberté», appelé communément «Le 17 étages», est l'œuvre de l'architecte suisse naturalisé français Léonard Morandi. Situé place Lemaigre-Dubreuil, il était, à la date de sa construction entre 1949 et 1951, le premier immeuble de grande hauteur (IGH) à Casablanca et le premier gratte-ciel

d'Afrique. Avec ses 78 m de hauteur, il détrône ses précédents qui dominaient la place des Nations Unies dès l'année 1935 comme l'immeuble Moretti-Milone de Pierre Jabin avec ses 11 étages et l'immeuble de la BMCI d'Alexandre Courtois de 15 étages datant de 1947.

-Pourquoi est-il si important pour le patrimoine de la ville?

C'est parce qu'il symbolise la modernité et l'avant-garde du style d'architec-

ture Streamline, appelé également «Paquebot» inspiré des constructions navales: Il déploie sa proue sur un terrain en «V» offrant une vue panoramique sur la ville. L'espace arrière de l'immeuble donne également le spectacle de prodigieux escaliers de service de forme sinusoïdale et qui sont tout aussi remarquables que la façade linéaire, offrant une vue plongeante

sur le Boulevard de la Liberté.

-Racontez-nous des anecdotes liées à son histoire, son âge d'or et ses années de gloire.

L'immeuble est historique pour la mémoire de M. Lemaigre-Dubreuil (1894-1955), homme d'affaires français, et fervent défenseur de l'indépendance du Maroc. En 1955, il acheta le journal Maroc-Press pour promouvoir ses idées libérales et porter la voix des nationalistes marocains, mais il fut tragiquement assassiné le 11 juin de la même année au pied de cet immeuble, peu avant l'indépendance du Maroc.



et mémoire

disparition d'Abdelwahab Doukkali, pionnière et Histoire urbaine.



Fait marquant

Jacques Lemaigre-Dubreuil, un Français mort pour le Maroc

L'immeuble «Liberté» doit son nom à Jacques Lemaigre-Dubreuil, figure française singulière qui y trouva la mort après s'être engagé publiquement en faveur des populations marocaines les plus défavorisées. Sensible à la situation des habitants des quartiers populaires et des carrières centrales de Casablanca, il avait fait entendre une voix rare à l'époque : celle d'une dénonciation des abus policiers et d'un plaidoyer constant pour la dignité du peuple marocain, dans un contexte colonial particulièrement tendu.

Le 11 juin 1955, ce dirigeant de la multinationale Lesieur est assassiné dans la cage d'escalier de son immeuble à Casablanca. Son engagement en faveur des Marocains, exprimé notamment dans la presse française, lui avait valu de nombreuses inimitiés. Lemaigre-Dubreuil, d'abord favorable au maintien de l'ordre colonial en raison des intérêts économiques français au Maroc, avait progressivement évolué vers des positions plus critiques et ouvertes au changement politique.

Né en 1894 à Solignac, en Haute-Vienne, il s'installe au Maroc pour développer ses activités industrielles, notamment dans le secteur des huiles. Durant la Seconde Guerre mondiale, il relocalise une partie de ses opérations à Casablanca, dans un contexte économique bouleversé, tout en conservant une position stratégique dans les échanges entre l'Europe et l'Afrique du Nord.

À partir des années 1950, son engagement politique s'intensifie. Alors que les tensions montent dans les quartiers populaires casablancais, il prend publiquement position contre certaines dérives répressives et s'oppose à des courants politiques extrêmes en France. Progressivement, il devient un intermédiaire discret entre différentes sensibilités politiques, contribuant à des tentatives de dialogue entre autorités, modérés et acteurs favorables à une évolution du statut du Maroc.



Son assassinat, survenu dans l'immeuble qui porte aujourd'hui son souvenir, demeure entouré de zones d'ombre et continue d'alimenter interrogations et récits contradictoires. Si certaines hypothèses ont évoqué l'implication de réseaux clandestins, notamment la Main rouge, aucune conclusion judiciaire définitive n'a jamais pu être établie, laissant planer une part d'incertitude sur les circonstances exactes de ce drame. Cette absence de vérité pleinement tranchée contribue d'ailleurs à renforcer la dimension presque symbolique de l'événement dans la mémoire collective.

Il reste que cet immeuble, devenu «La Liberté», conserve la trace d'un destin singulier, à la croisée de la politique, de l'économie et des bouleversements coloniaux de l'époque.

Conjoncture

L'empreinte «Doukkali» traversera-t-elle les générations ?

L'avenir de l'héritage du défunt, lorsqu'on l'associe à son immeuble éponyme, soulève une question particulière : que devient une mémoire artistique quand elle est indissociable d'un lieu physique chargé d'histoire et de souvenirs ?

Pour l'heure, il n'existe pas de projet officiel connu visant à transformer l'appartement du chanteur, situé dans cet immeuble emblématique de Casablanca, en musée ou en espace culturel ouvert au public. Mais plusieurs scénarios sont envisageables. Le premier serait celui d'une conservation discrète, où le lieu resterait privé, protégé, sans véritable mise en valeur patrimoniale, laissant l'œuvre de Doukkali continuer à vivre principalement à travers ses enregistrements et la mémoire collective.

Une autre possibilité, souvent évoquée dans des cas similaires à travers le monde, serait la création d'un espace mémoriel. L'appartement pourrait devenir un lieu de recueillement culturel ou une petite maison d'artiste, conser-

vant objets personnels, archives, partitions ou souvenirs, permettant de relier l'homme à son univers créatif. Cela donnerait une dimension plus tangible à son œuvre, en la rattachant directement au lieu qui a vu une partie de sa vie quotidienne et artistique.

On peut aussi imaginer une initiative portée par des institutions culturelles marocaines ou municipales visant à intégrer l'Immeuble Liberté dans un circuit patrimonial de Casablanca. Le

bâtiment, déjà symbolique sur le plan architectural et historique, deviendrait alors un repère double : à la fois mémoire urbaine et mémoire musicale.

Mais ces perspectives restent ouvertes et dépendent de plusieurs facteurs : la volonté des ayants droit, l'intérêt des pouvoirs publics, et la reconnaissance officielle de l'importance culturelle du site. Rien n'indique aujourd'hui une orientation ferme, ce qui laisse place à des interrogations légitimes.



Mémoire

L'Immeuble du «17ème» rebaptisé par l'affection populaire

À Casablanca, certains lieux finissent par changer de nom dans la mémoire collective, non à cause d'une décision administrative, mais parce qu'une personnalité y laisse une empreinte durable. L'Immeuble Liberté en est l'exemple parfait. Cet édifice emblématique du centre-ville, considéré comme le premier gratte-ciel du Maroc, a peu à peu été surnommé «le Doukkali» par les habitants de Casablanca. Ce nom fait référence à Abdelwahab Doukkali, immense figure de la chanson marocaine, disparu il y a quelques jours. L'artiste y a vécu pendant de longues années, au point que son adresse est devenue presque aussi célèbre que lui. Son appartement, situé dans les étages supérieurs de l'immeuble, attire admirateurs, journalistes et proches. Avec le temps, les Casablancais ont naturellement associé le bâtiment à sa présence discrète mais marquante. Dans cette ville où les repères populaires prennent souvent le dessus sur les appellations officielles, il est fréquent qu'un lieu adopte le nom de celui qui l'a marqué. Abdelwahab Doukkali représentait bien plus qu'un chanteur : il incarnait une époque, une sensibilité artistique et une certaine élégance marocaine. Sa voix faisait partie du quotidien de plusieurs générations, et son nom était lié à un imaginaire profondément casablancais. L'Immeuble Liberté, déjà célèbre pour son architecture moderne et sa silhouette dominant le boulevard Mohammed V, a ainsi acquis une dimension affective supplémentaire. Pour d'aucuns, dire «le Doukkali» revient à évoquer à la fois un bâtiment mythique et un artiste devenu patrimoine national. La disparition récente du chanteur a ravivé ce souvenir collectif et remis en lumière tout ce que sa présence représentait pour les habitants du quartier. Derrière ce surnom se cache finalement une histoire simple, mais profondément ancrée dans la mémoire urbaine : celle d'un homme dont la présence, la discrétion et le rayonnement artistique ont marqué les lieux au point de les transformer symboliquement. À force de le voir vivre dans cet immeuble, de le savoir là, au cœur de la Métropole, son nom a peu à peu supplanté celui de l'édifice lui-même, comme si la ville avait choisi de graver davantage l'artiste que la pierre.

Mots fléchés

Par Moncef BENKIRAN

Présent en cojugaison Ex présentateur du J.T	Fermeture éclair Elle s'allume	Dédoumagement Cordon littoral	Voiture II vole	Avala sans mâcher Présumé	Argon Soldat américain Cubitaux		
Diligence Chanteur (Hatim Ammor)		Provoquai le rire Sis, 1 rue El Brihi		Engin volant Les impôts			
				Cépages blancs En fin d'études			Année d'âge Impair, erreur
	Vaut deux Elément de rose	Mille-pattes Even-trées		Dit au chien Titane			
Saint Commences	Hallucinogène Agent de liaison		Flotte au dessert Fréquemment	Echange commercial Article			
			Mesure ancienne				
Il a de longues oreilles	Hommes de chambre	Partie de la couronne Contrée verte		Possessif Classe les tennismen			Cessez-le-feu Amphithéâtre
				Couronne casablancaise	Cela Royal pour la presse		
		Oiseaux Page de canard					Endroit de rêve
	Règle Gallium	Maladie de la peau Gai participe					
Gazon de golf			Appelles la biche	Neveu de Donald Boisson			
			Se prépare à l'hiver Transpirais				

Solutions Mots fléchés

D	S	A	D	A	M	O	P
L	E	S	I	X	N	O	V
L	O	T	T	R	O	N	E
B	A	N	A	N	I	E	R
T	A	R	O	T	T	R	O
E	R	R	A	M	I	D	I
P	I	E	M	B	R	O	U
A	C	E	A	A	N	I	E
R	E	E	N	C	A	S	S
S	B	U	D	U	P	O	
F	A	I	N	D	I	E	N
G	O	R	G	E	A	I	R
I	N	R	I	T	I	M	E
A	C	A	D	E	M	I	C
A	S	E	S	F	A	S	S



Facile

7	5	6	2			1
	9		7	6	2	
	2	1	8	3		7
5	6	2	1	7	9	8
3	8		6			1
1		8			2	6
2	3	7	4	8	1	6
8	1		2		3	5
9	4	3	1	7		2

Moyen

3	5	1	7	2		8
	1		4		5	
	8	4	5	9		1
8		5		1		
	3		7		9	5
5		6	1	7		
	6	1		5		7
	5		2		6	
9	2	8	7	6	5	4

Difficile

3		4			8	1
2						
7	5	6		9	4	
	8			7	2	6
				4		
2		9				3
	6				4	
	4	1		2		7
8	7		3			1

Expert

			5			9
4	3		2	6		
	1					5
		5	8	4		
	7		4			1
2			9			3
6				4		8
3		2			7	

Règles du jeu

Les règles du sudoku sont très simples. Un sudoku classique contient neuf lignes et neuf colonnes, donc 81 cases au total. Le but du jeu est de remplir ces cases avec des chiffres allant de 1 à 9 en veillant toujours à ce qu'un même chiffre ne figure qu'une seule fois par colonne, une seule fois par ligne, et une seule fois par carré de neuf cases. Au début du jeu, une vingtaine de chiffres sont déjà placés et il vous reste à trouver les autres. Pour trouver les chiffres manquants, tout est une question de logique et d'observation.

Solutions Sudoku

Facile

9	7	6	3	2	5	8	4	1
1	5	2	4	8	9	3	7	6
8	4	3	7	1	6	9	5	2
7	8	5	2	3	1	4	6	9
2	1	4	9	6	8	5	3	7
6	3	9	5	4	7	2	1	8
4	2	1	8	7	3	6	9	5
3	9	7	6	5	2	1	8	4
5	6	8	1	9	4	7	2	3

Moyen

1	2	4	3	7	8	9	5	6
7	6	8	5	2	9	1	4	3
3	5	9	6	4	1	7	2	8
5	9	3	4	1	6	8	7	2
2	7	1	9	8	3	5	6	4
8	4	6	2	5	7	3	1	9
4	1	2	8	9	5	6	3	7
6	8	7	1	3	4	2	9	5
9	3	5	7	6	2	4	8	1

Difficile

8	2	6	7	3	4	9	5	1
9	4	5	1	6	2	8	3	7
7	1	3	5	9	8	4	2	6
4	5	9	2	1	3	7	6	8
2	8	1	9	7	6	5	4	3
6	3	7	4	8	5	1	9	2
1	6	2	8	4	9	3	7	5
5	9	8	3	2	7	6	1	4
3	7	4	6	5	1	2	8	9

Expert

1	7	2	4	8	3	5	9	6
9	3	5	7	6	1	2	8	4
8	6	4	5	9	2	3	1	7
4	8	3	2	5	6	9	7	1
2	9	6	8	1	7	4	3	5
7	5	1	9	3	4	6	2	8
5	2	8	1	4	9	7	6	3
3	4	9	6	7	8	1	5	2
6	1	7	3	2	5	8	4	9

L'Opinion

S.A. Arrissala - ICE 001639258000067
10, Rue Al Marj, RABAT
Central : 0537 29 30 03 (04)

PDG du Groupe Arrissala
Hassan SENTISSI EL IDRISSE
Directeur du journal
Majdouline EL ATOUABI
Rédacteur en Chef
Saad JAFRI
Rédacteur en Chef économie
Soufiane CHAHID
Responsable de production
Mohammed BENAZZOUZ
Chef adjoint des éditions web
Anass MACHLOUKH
Responsable Sport
Hamid YAHYA

Mail : redaction@lopinion.ma
Mail : publicite@arrissala.co.ma
Tél : 0667 35 73 73

Agences régionales
RABAT - 11 Av. Allal Ben Abdallah
Tél : 0537 72 78 12 - 0667 35 73 73
CASABLANCA - 6 boul. Mohammed V
Tél : 0522 20 33 23 - 0667 35 73 73
AGADIR - Av. Hassan II
Tél : 0528 84 14 47 - 0667 35 73 73
MARRAKECH - Avenue Allal
Al Fassi Lot N°2
Tél : 0524 43 30 69 - 0667 35 73 73
TANGER - 80, Rue de la Liberté
Tél. 0637 35 73 73

Impression : GLM

Google Play et Play Services**Des mises à jour majeures pour améliorer l'expérience utilisateur**

Google déploie une nouvelle série de mises à jour pour Google Play Services et Google Play Store. Cette vague d'innovation mensuelle apporte plusieurs améliorations, notamment, une meilleure gestion des comptes, de nouvelles fonctionnalités destinées aux développeurs, des correctifs pour Google Wallet ainsi qu'une nouveauté pratique liée à Sidekick.



Chaque mois, Google déploie discrètement une nouvelle vague de mises à jour destinées à améliorer l'écosystème Android en profondeur, et ce mois de mai 2026 ne fait pas exception. Le géant américain vient, en effet, de publier les dernières versions de Google Play Services (v26.17) et du Google Play Store (v51.3), toutes deux datées du 4 mai 2026. Bien que souvent invisibles pour les utilisateurs, ces mises à jour jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement quotidien des smartphones, tablettes, montres connectées et autres appareils Android.

Regroupées sous l'appellation « Google System Services », ces mises à jour permettent à Google d'ajouter de nouvelles fonctionnalités, d'améliorer la sécurité ou encore de corriger certains bugs sans attendre une mise à jour complète d'Android. Cette mise à jour repose sur trois principaux volets d'amélioration. Parmi les nouveautés les plus visibles, Google renforce la gestion des comptes sur les appareils Android au format PC. Désormais, un message d'avertissement s'affiche lorsqu'un utilisateur tente d'utiliser un compte Dasher pour se connecter. L'objectif est de réduire les risques d'erreur ou de confusion entre différents identifiants dans les environnements professionnels.

En parallèle, Google continue d'étendre les possibilités offertes aux développeurs. De nouvelles fonctions font leur apparition au sein de Google Play Services afin d'améliorer les outils et processus liés aux utilitaires applicatifs. Ces nouveautés s'adressent aussi bien aux développeurs tiers qu'aux équipes internes de l'entreprise, et concernent l'ensemble de l'écosystème Android, incluant Android Auto, les PC, Smartphones, téléviseurs connectés et appareils sous Wear OS. Enfin, plusieurs correctifs ont également été déployés pour les services associés à Google Wallet sur Smartphone. Comme souvent avec ce type de mise à jour système, Google reste toutefois discret sur les détails techniques et n'a pas précisé la nature exacte des problèmes corrigés. De son côté, la nouvelle version du Google Play Store apporte aussi quelques changements concrets pour les utilisateurs Android. La nouveauté la plus visible concerne notamment Google Play Sidekick. L'assistant intégré à la boutique d'applications devient désormais accessible directement, et ce, depuis le panneau de notifications, offrant un accès plus rapide aux recommandations personnalisées et aux suggestions de contenus sans devoir ouvrir manuellement le Play Store.

Également, Google poursuit l'expansion des fonctionnalités communautaires dédiées aux jeux vidéo sur le Play Store. Les utilisateurs peuvent maintenant poser des questions, partager des astuces et échanger autour de leurs jeux dans six nouvelles langues : l'espagnol, le portugais, l'indonésien, le chinois, le japonais et le coréen. Une évolution qui illustre la volonté de Google d'élargir davantage l'aspect communautaire de sa plateforme gaming à l'échelle internationale.

Annonces Immobilières

**BELLA VISTA
BOUZNIKA – PLAGÉ
OUED CHERAT
VENTE DIRECTE PAR
LE PROMOTEUR
5, AVENUE
ANNAKHIL,
HAY RIYAD
0661 23-80-23 /
0661 15-31-31
Email :
Abdelouhab.bengelloun.
zahr@gmail.com**

**A VENDRE**

1. Terrain à Safi, 4,2 Ha, proche de l'Avenue Al Massira Al Khadra. Habitat économique amélioré R + 2, activités de commerces, service et accueil : Salles de fêtes, grandes surfaces commerciales (Supermarchés), plateaux bureaux et activités industrielles.
0661 23-80-23 ou 0661 15-31-31

2. Belle parcelle de 2.2 Ha El Menzeh, Km 22, sur route goudronnée (en colline belle vue) 10 lots pour villas de 1000 m2 chacune, autorisé suivant note de renseignement.
0661 23-80-23 ou 0661 15-31-31

3. Bella Vista : Très beaux appartements à la plage Cherat (1 km de Bouznika Bay Golf), titres fonciers libres de toute charge et crédit bancaire assuré à 50%
0661 23-80-23 ou 0661 15-31-31
www.bellavista.ma

4. Terrain de 1 ha à Skhirat Plage,

pieds dans l'eau, idéal pour un projet immobilier.
0661 23-80-23 ou 0661 15-31-31

5. Belle parcelle de 8000 m2 au centre de Aïn Atig, sur route principale (Rabat-Casa) à lotir ou à construire avec rentabilité assurée (4 étages) avec RDC commercial : Chiffre d'affaires très intéressant.
0661 23-80-23 ou 0661 15-31-31

6. Local commercial à vendre ou à louer au Centre Commercial City Center Riad, Marjane, Market-Rabat, superficie : 306 m2, titré (125 m2 au rdc + 181 m2 au sous-sol).

(57655)

**CIB CABINET
AGENT D'AFFAIRES
M. BELMAHI
DEPUIS 1957
333, AV. MOHAMMED V
EN FACE RESIDENCE
ESSAADA, 1ER ETAGE,
RABAT
TEL : 0664 05-75-54
Mail :
cabinetimmobilierbel-
mahi@gmail.com**

**A VENDRE**

• **Terrains zone immeuble** à Hassan sup. 406 m2, R + 5, prix : 28000 dhs m2
Consulter Cabinet BELMAHI

• **Terrains près Mega Mall**, autorisé pour clinique sup. 1479 m2, prix : 12000 dhs le m2

Consulter Cabinet BELMAHI

• **Appartements meublés luxueux** à Agdal sup. 178 m2 avec balcon en 1er étage, ascenseur et garage, prix : 430 millions, négociable
Consulter Cabinet BELMAHI

• **Près Théâtre Mohamed V**, appt à Hassan, sup. 113 m2 constitué en un salon, 3 chambres, cuisine et salle de bain au 5ème étage, prix, 13.000 dirhams m2
Consulter Cabinet BELMAHI

• **Près Méga Mall villa** ultra moderne sup. 1150 m2 avec rez-de-chaussée, étage, sous-sol, jardin, garage, Prix : 13000 millions de dirhams, négociable.
Consulter Cabinet BELMAHI

• **Terrains El Manzeh au km 21**, projet pour lotissement zone villas sup. 1 H 48 Ar 20 ca, prix : 1800 dhs m2, négociable
Consulter Cabinet BELMAHI

• **Aviation détaché House**, avec rez-de-chaussée et sous-sol bien éclairé, avec piscine, prix : 340 millions, négociable
Consulter Cabinet BELMAHI

• **Bab Zaïre** : Villa à démolir, sup. 675 m2, prix : 550 millions, à discuter
Consulter Cabinet BELMAHI

A LOUER

Villa à Bir Kacem, sup. 2000 m2 avec rez-de-chaussée, étage, jardin, garage, prix location : 45.000,00 dirhams par mois.
Consulter Cabinet BELMAHI

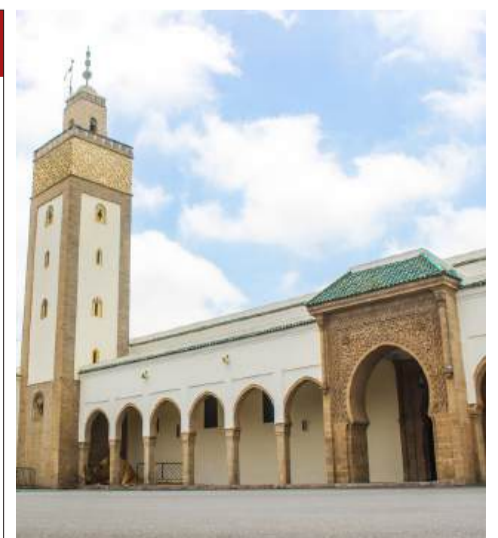
(054881)

L'Opinion

**DÉPOSEZ
VOS ANNONCES
DE RABAT A NOTRE
AGENCE RÉGIONALE :
11, AVENUE ALLAL
BEN ABDELLAH
TÉL.: 05-37-72-78-12**

Horaires des prières / Rabat

18/05	04:39	13:29	17:09	20:28	21:56
19/05	04:38	13:29	17:09	20:29	21:57
20/05	04:37	13:29	17:09	20:30	21:58
21/05	04:36	13:29	17:09	20:31	21:59
22/05	04:35	13:29	17:09	20:31	22:00
23/05	04:34	13:29	17:09	20:32	22:01
24/05	04:33	13:29	17:09	20:33	22:02
25/05	04:33	13:29	17:09	20:33	22:03
26/05	04:32	13:29	17:10	20:34	22:04
27/05	04:31	13:30	17:10	20:35	22:05
28/05	04:30	13:30	17:10	20:35	22:06



ANNONCES ADMINISTRATIVES

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION
UNIVERSITÉ TOFAIL - KENITRA
ÉCOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE KENITRA
AVIS D'APPEL D'OFFRES SIMPLIFIÉ OUVERT NATIONAL
N° 02/HBENCGK/2026
SÉANCE PUBLIQUE

Le 03 juin 2026 à 10 h 30 mn, il sera procédé aux bureaux de l'École Nationale de Commerce et de Gestion de Kénitra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres simplifié national ouvert sur offres de prix N° 02/HBENCGK/2026 du 03/06/2026, pour : Acquisition du matériel informatique au profit de l'École Nationale de Commerce et de Gestion de Kénitra, lancé en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 685 900,10 TTC (Six cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent dirhams et dix centimes toutes taxes comprises).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 11 000,00 dhs (Onze mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34 et 135 du décret relatif.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des affaires économiques de l'ENCG Kénitra au plus tard le 02 juin 2026 à 14 h 00, ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.

(58436)

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RÉGION DE SOUSS MASSA
PROVINCE DE TATA
COMMUNE DE TATA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°03/2026/TATA

Le 17/06/2026 à 10h, il sera procédé, dans le bureau de M. le président de la commune de Tata, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour :

Achat de fourniture électrique pour entretien courant d'ouvrage d'électricité publique commune de Tata.

A l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°03/2026/TATA Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent quarante dirhams (281940,00 dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cinq mille six cent dirhams (5600,00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de la consultation.

(58439)

ROYAUME DU MAROC
CONSEIL SUPÉRIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N°04/2026

Réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, y compris les jeunes entreprises innovantes, aux coopératives, aux unions des coopératives et aux auto-entrepreneurs.

Le 03/06/2026 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, sis à, Rue Arriad, Secteur 16, Hay Riad, Rabat à l'ouverture des plis, relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n° 04/2026 pour :

Achat de fournitures de bureau, papeteries et imprimés pour le compte du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.099.814, 40 dhs (Un million quatre-vingt-

dix-neuf mille, huit cent quatorze dirhams, et quarante centimes) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000,00 Dhs (vingt mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34 et 135, du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma,

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 7 du règlement de consultation.

(58438)

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAOUNATE
SECRETARIAT GÉNÉRAL, DIVISION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté du Gouverneur n° 1498 en date du 14 Mai 2026 Ordonnant l'ouverture d'une enquête publique relative Au projet d'exploitation d'une mine de Sel à la Commune Loulja (Transformation du permis de recherche minière n°3338497 en licence d'exploitation) au nom de la SOCIÉTÉ SEL MAHDI

Le Gouverneur de la Province de Taounate: - Vu le Dahir portant loi n° 1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du gouverneur tel qu'il a été modifié et complété par le dahir portant loi n° 1-93-293 du 19 rebia II 1414 (6 octobre 1993); - Vu le Dahir n° 1-15-85 du 20 ramadan 1436 portant promulgation de la loi organique n° 113-14 relative aux communes; - Vu le Dahir n° 1-15-76 du 14 ramadan 1436 (1er juillet 2015) portant promulgation de la loi n°33-13 relative aux mines. -Vu la loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement portant promulgation le Dahir n° 1-03-60 du 10 Rabbi I 1424 (12 mai 2003) et en particulier, les articles 9, 10, 12 ; - Vu le Décret n° 2.19.543 du 2 chaabane 1441 (27 mars 2020) pris pour application des dispositions de de la loi n°33.13 relative aux mines.- Vu le Décret n° 2-04-563 du 5 kaada 1429 (4 novembre 2008) relatif aux attributions et au fonctionnement du comité national et des comités régionaux des études d'impact sur l'environnement ; - Vu la circulaire conjointe du Ministre de l'Intérieur et du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargé de l'eau et de l'environnement n° D1998 (17 mars 2009) pour la mise en œuvre des décrets d'application de la loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement ; - Vu le Décret n° 2-07-1303 du 4 kaada 1428 (15 novembre 2007) relatif aux attributions de la ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement ; - Vu le décret n° 2-04-564 du 5 di kaada 1429 (4 novembre 2008) fixant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement ; - Vu l'Arrêté conjoint du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargé de l'eau et de l'environnement et du ministre de l'économie et des finances n°636 -10 du 7 rabii I 1431 (22 février 2010) fixant les tarifs de rémunération des services rendus par l'administration afférents à l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement, et effectués par le demandeur ; - vu l'étude environnementale présentée par le bureau d'étude «SETE SARL » pour le projet d'exploitation d'une mine de Sel à la Commune Loulja (Transformation du permis de recherche minière n°3338497 en licence d'exploitation) au nom de la SOCIÉTÉ « SEL MAHDI » - Vu la demande de la SOCIÉTÉ « SEL MAHDI » déposée sur la plateforme numérique du Centre Régional d'Investissement de Fès le 08 mai 2026 relatif à l'ouverture de l'enquête publique.

Décrète, Article 1: Ouverture d'une enquête publique le 04 Juin 2026 à la commune Loulja publiera par le pétitionnaire dans deux journaux quotidiens marocains, dont au moins un en arabe concernant l'Étude d'Impact sur l'Environnement du projet d'exploitation d'une mine de Sel à la Commune Loulja (Transformation du permis de recherche minière n°3338497 en licence d'exploitation) au nom de la SOCIÉTÉ « SEL MAHDI ». Article 2 : Le dossier de l'enquête publique est déposé avec le présent arrêté ainsi que le (s) registre(s) mis à la disposition du public en vue d'y consigner les observations et les suggestions au siège de la commune Loulja, Cercle Karia Ba Mohamed, durant toute la durée de l'enquête publique qui est de 20 jours. Cet arrêté sera affiché au siège de la Commune, durant (15) quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique et durant (20) vingt jours qui est la durée de l'enquête publique. Article 3: la population concernée par l'enquête dans la limite de la zone d'impact du projet soumis à l'étude d'impact sur l'environnement est les habitants et les propriétaires des terrains mitoyens au site du projet. Article 4: La commission chargée de la conduite de l'enquête publique est composée des membres suivants: - Le Caïd de la Caïdat Chakra

Beni Amer Président de la commission; - Le Commandant de la Gendarmerie royale - Karia Ba Mohamed;- Le Président de la commune Loulja; - Le Directeur Régional du Secteur de la Transition Énergétique - Fès- Le Directeur de l'Agence Hydraulique de Sebou - Fès ; - La Directrice Régionale de l'Environnement- Fès; - Le Directeur provinciale de l'Équipement, transport et de la logistique- Tounate ; - Le Directeur provinciale de l'Agriculture- Tounate ; - Le Délégué Régional à la Santé et à la Protection Sociale - Taounate ; - Le Chef du Département du Cadastre et de la Cartographie - Taounate ; Article 5 : A l'expiration du délai de l'enquête, le Président de la commission procède à la fermeture de(s) registre(s) ouvert(s) à cet effet, et tient une réunion avec les membres de la commission désignée ci-dessus après signature des registres.La commission établit un rapport contenant un résumé des observations et des suggestions émises par la population au sujet du projet et le transmet au Président du Comité nationale (ou Comité Régional) d'étude d'impact sur l'environnement dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Article 6 : Le contenu du présent arrêté doit être appliqué par l'Autorité Administrative Locale du lieu d'implantation du projet qui préside la commission chargée de la conduite de l'enquête publique.

(58422)

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE D'AZILAL
AVIS N°12 BIS/2026 REPORTE LAVIS
N°12/2026
IL EST PORTÉ À LA CONNAISSANCE DU PUBLIC QUE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°12/2026.

Publié au journal L'Opinion en date du 01/05/2026 et 14/05/2026 est reporté comme suit :

Le 02/06/2026 à 10 H00 Au lieu du : 26/05/2026 à 11 H00, il sera procédé dans le bureau du Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Azilal, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Travaux d'élargissement et de renforcement de la route non classée reliant Isseksi à Moudj du PK0+000 au PK7+050 dans la Province d'Azilal. - Motif de report modification au niveau du dossier d'Appel d'Offre.

Le reste est inchangé.

(58454/1)

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE D'AZILAL
AVIS N°13 BIS/2026 REPORTE LAVIS
N°13/2026
IL EST PORTÉ À LA CONNAISSANCE DU PUBLIC QUE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°13/2026.

Publié au journal L'Opinion en date du 01/05/2026 et 14/05/2026 est reporté comme suit :

Le 02/06/2026 à 12 H00 Au lieu du : 26/05/2026 à 12 H00, il sera procédé dans le bureau du Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Azilal, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Travaux d'élargissement et de renforcement de la RR302 reliant Iminifri à Ait Blal du PK6+114 au PK23+503 dans la Province d'Azilal.

- Motif de report modification au niveau du dossier d'Appel d'Offre.

Le reste est inchangé.

(58454/2)

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÛRETÉ NATIONALE
SÛRETÉ RÉGIONALE AL-HOCEIMA
N°113/S.I.M.M
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ
N°03/SAR/2026

Le 02-06-2026 à 14h00, il sera procédé dans la salle de réunion de la Sûreté Régionale Al-Hoceima, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert simplifié N° 03 /SAR/2026 pour l'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES SYSTEMES DE DETECTION D'INCENDIE ET MATÉRIELS D'INTERVENTION INSTALLÉS DANS LOCAUX DE POLICE RELEVANT DE LA SÛRETÉ RÉGIONALE D'AL-HOCEIMA EN LOT UNIQUE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: « www.marchespublics.gov.ma » et ce conformément à l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget N° 1689.23 du 14 du hija 1444 (03 juillet 2023) pris pour l'application de l'article 153 du décret N°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8

mars 2023) relatifs aux marchés publics.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 600,00 dirhams (SIX CENTS DIRHAMS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 32898.00 Dirhams (TRENTE DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT DIX-HUIT DIRHAMS) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34 et 135 du décret N°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers électroniquement via le portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et ce conformément à l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget N° 1692.23 du 23 juin 2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

(58460)

ROYAUME DU MAROC
RÉGION CASABLANCA-SETTAT
AGENCE RÉGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL N° 12/2026

Le Jeudi 11 Juin 2026 à 12H30, il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets - Région Casablanca- Settat (AREP-CS) sis à 155, Rue Mimosa, Quartier Beauséjour à Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international, sur offres de prix n° 12/2026 ayant pour objet :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA CORNICHE DE LA COMMUNE SIDI RAHAL RELEVANT DE LA PROVINCE DE BERRECHID - REGION CASABLANCA SETTAT - EN LOT UNIQUE.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés public accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Vingt Et Un Millions Huit Cent Quatre-Vingt-Trois Mille Deux Cent Soixante dirhams Toutes Taxes Comprises (21.883.260,00 DH/TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre cent mille Dirhams (400.000 DH) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

(58466)

AGENCE MAROCAINE DE DÉVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE (AMD) L
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE
PRIX N° 26/2026

Le mardi 16 juin 2026 à 10h30, il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMD) sise au : 42, Avenue Al Alaouiyine, Hassan-Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n°26/2026 pour : « Mission d'accompagnement pour la commercialisation

de la Zone Logistique d'Oulad Saleh » Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de quatre cent quatre-vingt mille dirhams toutes taxes comprises

(480 000,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de neuf mille dirhams (9 000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5, 6 et 7 du règlement de consultation.

(58475)

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RÉGION GUELIMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE TAN-TAN
COMMUNE DE TAN-TAN
BUREAU DE MARCHES PUBLICS
AVIS RECTIFICATIF D'APPEL D'OFFRE
OUVERT NATIONAL N° : 14-2026/C.TT:

C/achat de produits désinfectants pour la commune de Tan -Tan, Province de Tan-Tan.

Au Lieu : de 01/06/ 2026 à 11h 00mn,

Lire : Le 04/06/ 2026 à 09h 30mn.

(58464)

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION DE RABAT-SALE
KENITRA
PREFECTURE DE RABAT
COMMUNE DE RABAT
ARRONDISSEMENT HASSAN
DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT
DIVISION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET ÉCONOMIQUES
SERVICE DES MARCHÉS ET MATÉRIELS
ARRONDISSEMENT HASSAN
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N°06/2026/AR.H
SÉANCE PUBLIQUE

«Réservé aux très petites entreprises, petites et moyennes entreprises, coopératives, union de coopératives et auto-entrepreneurs»

Le Mardi 02 Juin 2026 à 11 h, il sera procédé au 5ème étage au siège de l'Arrondissement Hassan l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N° 06/2026/ ARH pour :

-Achat de matériel informatique pour le compte de l'Arrondissement Hassan

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Quatre Vingt Six Mille Deux Cent Quatre Vingt Huit Dirhams T.T.C (186.288,00 dhs T.T.C)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trois Mille Dirhams (3000,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les Concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.Marchespublics.gov.ma.

Les Catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des Marchés et matériels situé au 4ème étage du siège de l'arrondissement Hassan, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis en séance tenante, au Président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces Justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

(58463)

أحمد ناني
محام
بهيئة الدار البيضاء
المملكة المغربية السلطة القضائية
المحكمة الابتدائية التجارية بالدار البيضاء
حكم عدد: 14388
صادر بتاريخ: 2025/11/19
ملف رقم: 2025/8211/5112
اصل الحكم المحفوظ بكتابة الضبط
بالمحكمة الابتدائية التجارية بالدار البيضاء
بسم جلاله الملك وطبقا للقانون
بتاريخ 2025/11/19 أصدرت المحكمة
الابتدائية التجارية بالدار البيضاء في
جلستها العلنية، وهي ثبت في القضايا
التجارية الحكم الآتي نصه:
بين: بريد المقرب مأخوذاً في شخص ممثله
القانوني الكائن مقره بشارع مولاي إسماعيل
حسان الرباط
ينوب عنه الأستاذ عبد المالك بوزيان
المحامي بهيئة الدار البيضاء من جهة
وبين: وكالة سات الإرساليات في شخص
ممثله القانوني الكائن مقره زنقة حمان
القطاوي، القنيطرة
تنوب عنها الأستاذة ريم سماكي المحترمة
بهيئة الرباط من جهة أخرى
لهذه الأسباب
حكمت المحكمة علنياً ابتدائياً وحضورياً في
حق المدعى والمدعى عليها الأولى وغيباً في
حق المدعى عليها الثانية في الشكل
قبول الدعوى
في الموضوع
الحكم على المدعى عليها الأولى بأدائها
لفائدة الطرف المدعى مبلغ 20000 درهم
مع نشر منطوق الحكم في جريدتين أحدهما
تكون صادرة باللغة العربية والأخرى باللغة
الفرنسية على نفقة المدعى عليها الأولى
وبتحميلها الصائر وبرفض باقي الطلبات
58435

Centre Hospitalo-universitaire Ibn Sina
LETTRE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N°96/2026

Le 18/06/2026 à 11H00, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction du Centre Hospitalo-universitaire Ibn Sina (CHUIS), sis, Rue Mfedel Charkaoui, Al Irfane, Rabat -Institut, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres international sur offres de prix concernant : **l'acquisition des équipements biomédicaux pour l'Hôpital des spécialités (HS) relevant du CHUIS.**

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

N° du lot	Montant en DH par lot
8	5 000,00 (Cinq mille)
9	3 000,00 (Trois mille)
10	10 000,00 (Dix mille)
13	5 000,00 (Cinq mille)
14	10 000,00 (Dix mille)
15	10 000,00 (Dix mille)
16	5 000,00 (Cinq mille)
17	20 000,00 (Vingt mille)
18	15 000,00 (Quinze mille)

Pour le reste des lots le concurrent est dispensé de fournir un cautionnement

L'estimation globale de l'appel d'offres est fixée à : **9.757.200,00 DH TTC (Neuf millions sept cent cinquante-sept mille deux cents).**

L'estimation détaillée par lot établie par le CHUIS est ventilée comme suit :

• **Pour l'acquisition :**

N° du lot	Désignation	Montant en DH TTC par lot	(Montant en lettres)
1	CONGELATEUR -30°	60 000,00	Soixante mille
2	ASPIRATEUR CHIRURGICAL MOBILE	86 400,00	Quatre-vingt-six mille quatre cent
3	DEFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE	96 000,00	Quatre-vingt-seize mille
4	APPAREIL ECG 12 PISTES	82 800,00	Quatre-vingt-deux mille huit cent
5	ECHOGRAPHE PER-OPERATOIRE POUR NEUROCHIRURGIE	96 000,00	Quatre-vingt-seize mille
6	DOPPLER VASCULAIRE PER-OPERATOIRE POUR NEUROCHIRURGIE	180 000,00	Cent quatre-vingt mille
7	UNITE DE PROGRAMMATION POUR STIMULATION CEREBRALE PROFONDE	60 000,00	Soixante mille
8	ANGIOGRAPHE OPHTHALMIQUE	456 000,00	Quatre cent cinquante-six mille
9	CHAMPS VISUEL AUTOMATIQUE	228 000,00	Deux cent vingt-huit mille
10	TOMOGAPHE A COHERENCE OPTIQUE	900 000,00	Neuf cent mille
11	TOPOGRAPHE CORNEEN	180 000,00	Cent quatre-vingt mille
12	POUSSE SERINGUE	144 000,00	Cent quarante-quatre mille
13	ECHODOPPLER POUR REANIMATION	360 000,00	Trois cent soixante mille
14	MONITEUR MULTIPARAMETRIQUE AVEC PIC	1 008 000,00	Un million huit mille
15	MONITEUR MULTIPARAMETRIQUE avec PI	600 000,00	Six cent mille
16	MONITEUR MULTIPARAMETRIQUE	540 000,00	Cinq cent quarante mille
17	RESPIRATEUR D'ANESTHESIE	2 880 000,00	Deux million huit cent quatre-vingt mille
18	RESPIRATEUR DE REANIMATION	1 800 000,00	Un million huit cent mille

• **Pour la maintenance :**

L'estimation de la maintenance détaillée par lot :

N° du lot	Montant en DH TTC par lot	(Montant en lettres)
1	6 000,00	Six mille
2	8 640,00	Huit mille six cent quarante
3	9 600,00	Neuf mille six cents
4	8 280,00	Huit mille deux cent quatre-vingts
5	9 600,00	Neuf mille six cents
6	18 000,00	Dix-huit mille
7	6 000,00	Six mille
8	42 000,00	Quarante-deux mille
9	22 800,00	Vingt-deux mille huit cents
10	72 000,00	Soixante-douze mille
11	18 000,00	Dix-huit mille
12	14 400,00	Quatorze mille quatre cents
13	36 000,00	Trente-six mille
14	100 800,00	Cent mille huit cents
15	60 000,00	Soixante mille
16	54 000,00	Cinquante-quatre mille
17	216 000,00	Deux cent seize mille
18	144 000,00	Cent quarante-quatre mille

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles (30-32 et 34) du décret 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés Publics.

Les concurrents doivent **obligatoirement** transmettre leurs plis par voie électronique à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément aux dispositions de l'article 135 du décret précité et à l'arrêté du ministre délégué chargé du budget n°1692-23 du 23/06/2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et pièces relatifs aux marchés publics.

* La documentation technique (prospectus, notices et autres documents techniques) exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposée à la division des achats et des affaires générales de la Direction du Centre Hospitalier Universitaire Ibn Sina sise à l'adresse susmentionnée au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remise séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de Consultation.

(58437)

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE SKHIRAT TEMARA
COMMUNE AIN ATTIG
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
NATIONAL N°02/2026

Le Jeudi 11/06/2026 à 11h, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Commune de Ain Attig sis à la route national n°1 commune Ain Attig à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix n°02/2026, concernant l'achat de matériel informatique au profit de la commune Ain Attig.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 339.600,00 DH TTC (trois cent trente-neuf mille six cent dirhams toutes taxes comprises). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 6792.00 DH (six mille sept cent quatre vingt douze dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les concurrents doivent déposer les documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres dans un pli distinct au plus tard le Mercredi 10/06/2026 à 16h00min au bureau d'ordre de la commune contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception ou remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres à la commune Ain Attig.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°06 du règlement de consultation.

(58462)

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION BENI MELLAL-KHENIFRA
PROVINCE FQUIH BEN SALAH
COMMUNE DE FQUIH BEN SALAH
AVIS RECTIFICATIF

Appel d'offres ouvert national N° 13/2026 Suite à une erreur matérielle figurant dans l'avis d'appel d'offres initial publié le dans le journal l'opinion n°20.657 page 19 du 27/04/2026, il est porté à la connaissance des concurrents que :

- N°13/2026 relatif aux : Travaux d'aménagement et mise à niveau de trois terrains de proximité existants (Terrain Ouled Sidi Chennane, Terrain Lotissement Khaled et terrain Draou) dans la ville de Fquih Ben Salah, Du 21 Mai 2026 à 11h. A été rectifié comme suit :

- La date d'ouverture des plis initialement fixée au 21/05/2026 à 11h00 est reportée au 02/06/2026 à 11h00.

- Il est prévu une visite des lieux le 25 mai 2026 à 11h.

- Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau d'ordre de la commune de Fquih Ben Salah, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

- Le délai de remise des offres est prolongé en conséquence.

(58447)

ANNONCES LEGALES

SOCIETE YONSEI SARL

1. Suite à l'acte sous seing privé en date du 10/04/2026, il a été établi le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire concernant :

• La démission de Mme Sara Hachi de ses fonctions de gérante.

• La nomination de M. Hassan Hachi gérant de la société

• Pouvoirs de signature au gérant M. Hassan Hachi.

2. Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Première Instance de Kénitra sous le N° 108112 le 07/05/2026.

(58440/1)

SOCIETE MEDELIA PRO SARL AU

1. Suite à l'acte sous seing privé du 13/04/2026, il a été établi le procès-verbal de l'associé unique concernant :

- L'augmentation du capital social de sept cent cinquante mille dirhams 750.000,00 dhs par apport en nature pour le porté de 100.000,00

dhs à 850.000,00 dhs.

- La refonte des statuts sociaux.

2. Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Première Instance de Kénitra sous le N° 108028 le 04/05/2026.

(58440/2)

**SOCIETE ELARBOUCHI TRANS SARL
CESSION DES PARTS**

• Suite à l'acte de cession des parts en date du 08/04/2026, M. Driss EL HAIMER soussigné d'une part, cède les 330 parts, 160 parts au profit de M. Mustapha LAHSSYNY et 170 parts au profit de M.Miloud NOUARIA.

Les 1000 parts composant le capital social se trouvent attribués en totalité à :

• M. Mustapha LAHSSYNY 500 parts

• M.Miloud NOUARIA 500 parts

• Suite à l'acte sous seing privé en date du 08/04/2026, il a été établi le procès-verbal de l'Assemblée Générale concernant :

• L'approbation de la cession des parts sociales ;

• Modification corrélatrice des statuts sociaux (article 6 et 7 des statuts)

• Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de kénitra sous le n°108048 le 05/05/2026.

(58440/3)

**SOCIETE « MOKRIM TRAVEL » SARL AU
TRANSFERT DE SIEGE**

1. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/04/2026, il a été établi le procès-verbal d'une société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

• Transfert du siège social précédemment établi à « 23 Avenue Anoual, immeuble Fleury 11, bureau N° 4, Mimouza, Kénitra », à la nouvelle adresse « 382 Avenue Med V, Résidence Tour Hassan, entresol, bureau N° 12, Kénitra ».

2. Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Première Instance de Kénitra, sous le N° 108074 le 06/05/2026.

(58440/4)

**ECOLE FRANCAISE DE FOOTBALL
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 100.000 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : HAY AL MAGHREB AL
RABI, BD OMAR IBN AL KHATTAB N° 13,
LOT 50, TEMARA
RC TEMARA : 128539**

L'Assemblée Générale décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation, à compter de ce jour.

Durant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation ». Cette mention ainsi que le nom du liquidateur figureront sur tous les documents et actes destinés au tiers.

L'Assemblée Générale décide que le siège de liquidation est fixé à : Zaytouna 1, Lot 1, immeuble A, apt 2, RDC, Temara.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale décide de nommer M. Haquell Jonathan, Yves, Paul, pour exercer les fonctions de liquidateur pendant toute la période de liquidation.

Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Première Instance de Temara le 18/05/2026 sous le N° 19944.

(58452)

* ACCESS NAD *

* SARL AU *

CONSTITUTION

I - Aux termes d'un acte sous seing privé, à Nador, en date du 13/04/2026, il a été établi les statuts d'une SARL A U, dont les caractéristiques sont les suivants :

Dénomination : « ACCESS NAD » SARL AU

Objet : La société a pour objet :

- MARCHAND DE PIECES DETACHEES AUTOMOBILES ;

- MARCHAND DE LUBRIFIANTS.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, de représentations se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus énoncé ou susceptible d'en favoriser le développement de la société.

Siège Social : Secteur Messaoud Bloc 44 Bouareg Nador.

Durée : 99 années.

Capital Social : Le capital social est fixé à la somme de 100.000 Dhs divisés en 1000 Parts sociales de 100 Dhs chacune, réparties comme suit :

- Mr : EL KADAOUI Abderrazzak 1 000 Parts Sociales.

1 000 Parts Sociales.

Gérance : Mr El Kadaoui Abderrazzak, et nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Bénéfice : 5 % pour la réserve et le reste sera réparti entre les associés.

II - Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1ere instance de Nador, le 07/05/2026, sous le N° 12460.

(58441)

En kiosque ou sur le web

Votre soutien, Notre avenir

La presse marocaine aux premiers rangs sur tous les fronts

**L'information par les professionnels:
rempart contre l'infox**

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



© Agriem Hammich

Tennis

Aujourd'hui, au 24ème Grand Prix Lalla Meryem...

Pour une place dans le quart !**M. BELAOULA**

La 24ème édition du Grand Prix S.A.R. la Princesse Lalla Meryem se poursuit sur les courts de l'U.S.Cheminots de Rabat pour atteindre, aujourd'hui, les huitièmes de finale, en simple, qui nous proposent de belles affiches pleines de charme et d'élégance où nous espérons retrouver nos deux seules représentantes et "wild-cardistes". Il s'agit de Diae El Jard, qui avait à croiser, hier mardi pour le compte des seizièmes de finale, la tête de série n°3, l'Allemande Tatjana Maria, et de Yasmine Kabbaj qui devait en découdre avec la Turque Berfu Cengiz.

Ce mercredi qui connaîtra, également, les péripéties des quarts de finale des doubles.

Sous les applaudissements !

Auparavant, on a joué, lundi, la première partie de ce premier tour des simples où sept rencontres étaient au menu en plus de cinq matchs de double.

En double où tous les regards du public du central étaient braqués sur la prestation de nos deux représentantes Yasmine Kabbaj et Diae El Jard qui avaient à rencontrer la Polonaise Katarzyna Piter et la Slovène Nika Radisic. Une rencontre qui a tenu ses promesses mais qui a, malheureusement, basculé en faveur des adversaires de nos Lionnelles au terme du super tie-break sur le score de 6/4, 2/6[10/7].

Une qualification ratée, dans la douleur, pour les quarts de finale de ce mercredi qui doit rester en travers la gorge de nos filles qui ont



Nos filles qui ont raté le double, saluant sportivement leurs adversaires.

quitté, pour leur consolation, le central sous les applaudissements du public en témoignage de leur excellente prestation.

Les fortes ont frappé fort !

Ceci dit, revenons aux sept simples où toutes les têtes d'affiche, qui étaient de la course, ont frappé fort pour passer aux huitièmes de finale de ce mercredi.

C'est le cas de la Hongroise et n°7, Panna Udvardy, qui a éliminé la Belge Hanne Vandewinkel sur le score de 6/4, 6/2 en 1h20 de jeu. De son côté la Croate et tête de série n°6, Petra Marcinko, a eu besoin de deux jeux (6/2, 6/4) et 1h17 pour stopper la Russe des qualifs, Vera Zvonareva. Pour la n°5, la Hongroise Anna Bondar, elle n'avait besoin que de 17 minutes et deux

jeux pour valider son billet pour le second tour après l'abandon (1/1) de la Slovène Polona Hercog. Et on arrive à la n°8 du tableau, l'Américaine Alycia Parks, qui a poinçonné son billet pour le second tour d'aujourd'hui aux dépens de la Japonaise Moyuka Uchijima moyennant 6/2, 6/4 en 1h28' d'occupation du court. Au second tour où elle va croiser la Suisse Jil Teichmann.

La surprise de la journée !

Quant à la Suisse Jil Teichmann, elle a puisé dans toutes ses réserves pour venir à bout de l'Autrichienne Julia Grabher en deux manches au score de 6/4, 7/6[5] et 2h17 de duel. Pour sa part l'Ukrainienne Anhelina Kalinina a disposé de la Suisse Simona Waltert sur le score de 6/3, 6/4 et 1h41 de jeu.

Mais la surprise de cette première partie des seizièmes reste l'œuvre de la Française Fiona Ferro. Issue des qualifs, après avoir obtenu une "wild-cards", la tricolore a eu raison de la Monténégre Danka Kovinic sur le score de 6/2, 6/3 en 1h15 de jeu. Aujourd'hui, elle aura à confirmer, en principe, contre la n°2, l'Espagnole Jessica Bouzas Maneiro, qui avait à rencontrer, hier mardi, la Suédoise des qualifs, Lisa Zaar.

Une défaite de taille !

En double et après la défaite de nos filles, il faut mettre en exergue la qualification, pour les quarts de finale de ce mercredi, des Américaines Corley (Carmen et Ivana) et de la Tchèque Anastasia Detiuc aux côtés de la Russe Irina Khromacheva.

Sont passées, également, en quart de finale, l'Espagnole Yvonne Cavalle-Reimers et la Belge Lara Salden qui ont créé une surprise de taille en éliminant, au super tie-break, la paire n°2 avec la Japonaise Miyu Kato et la Mexicaine Giuliana Olmos. En dernier lieu, notons la qualification de la Belge Magali Kempen et d'Eudice Chong de Hong-Kong.

Grand Prix S.A.R. Lalla Meryem...**Le staff de la WTA en force !**

La superviseur de la WTA lors du tirage au sort.

De nouveau, c'est la Portugaise, Mariana Alves, qui est au chevet de cette 24ème édition du Grand Prix S.A.R. la Princesse Lalla

Meryem en tant que superviseur de la WTA. Une vraie habituée du club de l'U.S.Cheminots, lieu de la compétition, où elle est venue, cette année, bien en force avec le staff suivant :

Juge arbitre: Hamouda Ashraf (Egypte),
Physiothérapeute: Paula Clos (Espagne) et Breanna Taphouse,
Massage therapist : Olivia White,
Relations Joueuses : Kevin Kylar (Canada),
Psychologue : Zoe Moffat (Royaume Uni),
Communication : Nicola Hargreaves (United Kingdom),
Sécurité : Jed Stopher (USA),
Alors que ce beau monde soit le bienvenu au Maroc.

En marge du G.P Lalla Meryem...**Le Kid's Day...du fond du cœur et du court !**

L'avènement de la journée de dimanche s'est déroulé sur le joli central de l'U.S.Cheminots qui a vécu une matinale sous le signe de l'hymne à la jeunesse. Là où les organisateurs ont mis le paquet en accueillant les jeunes du club hôte qui ont animé leur Kid's Day dans une ambiance bon-enfant avec comme maître de céans et animateur, l'incontournable Mohamed Rharbal, alias "Alaska".

Un moment magique et inoubliable pour ces jeunes qui étaient sur un nuage en échangeant des balles avec quelques joueuses du tournoi et non des moindres. En effet, ce n'est pas tous les jours que l'on croise sur un court et en live notre espoir du tennis national et n°1 du Maroc, Yasmine Kabbaj, et

d'autres stars de cette 24ème édition.

Le tout sous la supervision de l'administrateur du tournoi, Karim Cheikh, et du directeur du club, Anouar Aboutajeddine, qui ont apporté leur pierre à l'édifice en encourageant la pépinière du club et les enfants de la ligue

Marocaine pour la protection de l'enfance du centre Lalla Meryem et ceux du "Spécial Olympic".

Le tout couronné par des photo-souvenirs avec ces jeunes qui avaient les yeux pétillants de bonheur rêvant d'un sacre, d'une coupe, d'un sourire profond du fond du cœur et du court.



Les joueuses qui ont animé le Kid's Day.

Liga

Le Barça signe un sans-faute historique à domicile

Le FC Barcelone a signé un parcours historique à domicile en Liga en remportant ses 19 matches disputés sur son terrain cette saison, un record inédit dans un championnat espagnol à 20 équipes. Les hommes de l'entraîneur allemand Hansi Flick ont validé cette performance après leur victoire face au Real Betis (3-1), lors du dernier match à domicile de la saison.

Selon la presse sportive espagnole, aucun club n'avait jusqu'à présent réussi un tel sans-faute à domicile dans une Liga à 20 équipes. Le Barça a par ailleurs réalisé cet exploit en disputant ses rencontres dans trois enceintes différentes : le Stade olympique Lluís Companys, le Johan Cruyff et le Spotify Camp Nou.

Le précédent record était détenu par le Real Madrid de la «Quinta del Buitre», qui avait remporté ses 17 matches à domicile lors de la saison 1985-1986, dans un championnat à 18 équipes.

Avec 57 points pris à domicile, le club catalan affiche également



des statistiques offensives et défensives remarquables, avec 57 buts inscrits contre seulement 10 encaissés sur l'ensemble de ses matches à domicile.

Le Barça n'avait plus remporté tous ses matches à domicile depuis 66 ans, à l'époque de l'entraîneur Helenio Herrera, qui avait conduit l'équipe à une série par-

faite au Camp Nou entre les saisons 1958-1959 et 1959-1960.

Selon des données publiées par le club blaugrana, seuls trois clubs européens ont réussi un parcours

similaire dans leurs championnats respectifs : AS Saint-Étienne en 1974-1975, Sunderland AFC en 1991-1992 et Juventus FC en 2013-2014.

Afrique

Adil Mohamed Erradi, nouveau sélectionneur du Libéria

Le technicien maroco-belge, Adil Mohamed Erradi a pris officiellement lundi les rênes de la sélection libérienne de football, en remplacement de Thomas Kojo qui assurait jusque-là, le poste d'entraîneur des «Lone Stars» par intérim.

L'arrivée d'Adil Mohamed Erradi aux commandes des Lone Stars s'est matérialisée après la conclusion d'un contrat de 3 ans, avec la Fédération Libérienne de Football, a indiqué l'instance footballistique sur les réseaux sociaux.

Aux commandes des «Lone Stars», Adil Mohamed Erradi aura donc, pour mission de restructurer la sélection du Libéria après une période de transition, de lui donner un nouveau souffle, et surtout de l'amener à réaliser de grandes performances lors des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2027.

Né le 6 décembre 1978 et titulaire d'une licence pro UEFA, Adil Mohamed Erradi dispose d'un long parcours professionnel à son actif. Après un passage au



Ghana, il rejoint le Raja de Casablanca en juin 2017 comme entraîneur-adjoint de Juan Carlos Garrido, puis comme directeur technique de l'IR Tanger à partir de novembre 2017.

A partir de juillet 2019, il a pris les rênes du Club Rwandais de APR FC, club avec lequel il bat le record national du nombre de matches consécutifs sans dé-

faites (50 matches) et remporte le Championnat trois saisons consécutives : 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

En juillet 2022, il mène le Club APR FC à la qualification au 2^e Tour de la Ligue des Champions de la Confédération Africaine de Football (CAF), une première dans l'histoire d'un club rwandais.

Real Madrid

Départ de Carvajal en fin de saison

Le Real Madrid a annoncé lundi le départ, en fin de saison, de son capitaine emblématique Dani Carvajal, âgé de 34 ans, après plus de deux décennies passées au sein du club madrilène, dont treize saisons en équipe première.

Le club merengue a tenu à saluer dans un communiqué «l'une des plus grandes légendes de notre institution et du football mondial», rendant hommage à un joueur devenu au fil des années l'un des symboles du Real Madrid.

Freiné par plusieurs blessures depuis 2024, le latéral droit s'apprête à tourner la page alors que le géant espagnol s'apprête à conclure une deuxième saison consécutive sans trophée majeur.

Au cours de son passage à Madrid, Carvajal s'est imposé comme l'un des joueurs les plus titrés de l'histoire du football, avec un palmarès de 27 trophées, dont six Ligues des champions, quatre titres de Liga et deux Coupes du Roi.

International espagnol à 52



reprises et sacré champion d'Europe en 2024 avec la Roja, il a disputé dimanche son 450^e match sous les couleurs madrilènes. Formé au club depuis 2002, il avait effectué une parenthèse d'une saison au Bayer Leverkusen entre 2012 et 2013 avant de revenir s'imposer définitivement au sein de l'effectif merengue.

Le Real Madrid a précisé qu'un hommage sera rendu au défenseur samedi prochain au stade Santiago Bernabéu, à l'occasion de la dernière rencontre de la saison face à l'Athletic Bilbao.

Mondial

Devant la flambée des prix des maillots, la contrefaçon gagne du terrain

L'officiel à 110 euros ou la contrefaçon dix fois moins cher? À l'approche du Mondial-2026, la hausse continue du prix des maillots pousse de nombreux supporters vers un marché parallèle aux répliques ultra-réalistes... contrôlé par des réseaux criminels.

«Il est presque impossible de faire la différence entre les deux»: sur un forum en ligne, un membre vante son achat d'une contrefaçon du maillot 2026 de l'Espagne, reçue en dix jours.

Logo de la marque brodé au bon endroit, détails artistiques en filigrane: il salue un «savoir-faire très solide» de ce contrefacteur, qui propose des maillots à une quinzaine d'euros, dont les nouveaux que porteront Mbappé, Messi, Cristiano Ronaldo, Lamine Yamal et consorts cet été durant la Coupe du monde aux États-Unis, au Mexique et au Canada (11 juin-19 juillet).

«Aujourd'hui, n'importe qui peut acheter un faux maillot de foot en ligne», regrette au contraire auprès de l'AFP Delphine Sarfati, directrice générale de l'Union des fabricants (Unifab). Elle relève qu'en règle générale, «les saisies de contrefaçons ont été multipliées par 4 depuis 2020» et que «la contrefaçon représente 15% des parts du marché des articles de sport». «On est passé de la mama ita-



lienne qui les fabriquait dans un atelier de fond de cour à des usines entières en Chine», s'alarme-t-elle.

Un constat partagé auprès de l'AFP par Yann Ambach, chef du bureau en charge de la politique tarifaire et commerciale à la Douane française: «on est sûr de la grande fraude, des réseaux criminels, de la polycriminalité (...). Ce n'est pas anodin de fabriquer, de transporter et d'acheter une contrefaçon, on alimente les réseaux criminels, c'est de l'emploi en moins, de la perte de savoir-faire et des pertes de recettes fiscales».

«Quand on a des grands événements sportifs internationaux,

c'est clair que l'on assiste à une augmentation du nombre de contrefaçons saisies», souligne-t-il, alors que 30% de l'ensemble des saisies concernent les «jeux, jouets et articles de sport».

L'attrait grandissant pour ces produits illicites s'explique notamment par la flambée des tarifs officiels, les maillots pouvant dépasser 160 euros en fonction des versions.

Pour l'économiste Richard Dhautois, le maillot «devient un produit de luxe». L'envolée des prix est le fruit d'une fragmentation de la chaîne de valeur, explique-t-il à l'AFP, bien éloignée du seul coût de fabrication en usine, délocalisée dans des pays

asiatiques à bas salaires et qui ne dépasse pas 10% du prix final.

Selon le co-auteur de l'ouvrage Foot Business (Odile Jacob, 2026), 35% du prix d'un maillot reviennent au distributeur, 25% à l'équipementier, entre 8 et 15% au club ou à la fédération, 5% sont alloués au transport et le reste correspond aux taxes.

L'économiste souligne que ce système profite doublement aux équipes, puisque la part récoltée par les équipementiers sert ensuite à financer les gigantesques contrats de sponsoring, comme le contrat de plus de 100 millions d'euros annuels entre Nike et la fédération française.

Face à ce lourd écosystème, le

marché parallèle fonctionne avec «une production massive» mais «pas de licence, pas de marketing», relève-t-il pour expliquer les prix bas des faussaires.

Co-fondateur de la boutique parisienne de maillots vintage LineUp, Hippolyte Genaud «comprend les gens qui vont se tourner vers les faux», vu l'inflation.

D'autant que l'imitation a largement franchi un cap qualitatif, compliquant son expertise pour déceler le vrai du faux: «sur les nouveaux maillots, ils sont de mieux en mieux faits, il faut vraiment aller chercher le détail».

Selon lui, la frontière entre les deux mondes est souvent très mince à la source: «Je pense que ça sort sûrement des mêmes usines (...) qu'il y a beaucoup d'entreprises en Asie qui font produire la journée pour les équipementiers et la nuit pour un second réseau».

Enfin, relève-t-il que l'attrait pour les maillots n'est plus l'apanage exclusif des «ferents passionnés de foot» qui s'agglutinaient dans sa boutique auparavant: «Depuis 5-6 ans, on a une nouvelle clientèle qui a émergé, avec des gens qui vont porter le maillot comme un objet de mode, pour son esthétisme». Qu'il soit vrai ou faux.

**Muay-thai / U24**

Participation de 546 sportifs et sportives au Championnat national tenu à El Jadida

La ville d'El Jadida a accueilli le Championnat national de muay-thai des moins de 24 ans, garçons et filles, ainsi que de l'élite seniors hommes et dames, qui s'est clôturé, dimanche soir à la salle couverte Driss Chakiri, avec la cérémonie de remise des trophées aux vainqueurs.

Cette manifestation sportive, organisée par la Fédération Royale Marocaine de kickboxing, muay-thai, savate et sports assimilés, en collaboration avec la Ligue de la région Casablanca-Settat, a connu la participation de 546 sportifs et sportives représentant 176 associations et 12 ligues.

La cérémonie de clôture de ce championnat, qui a constitué une occasion de sélectionner les éléments nationaux appelés à représenter le Maroc lors des prochaines échéances internationales, notamment le prochain Championnat du monde, a été marquée par la remise de médailles et de coupes aux vainqueurs des différentes épreuves programmées.

Voici les résultats :

Catégorie élite seniors dames / moins de 45 kg :

- 1- Malak Chouhiri : Association Oussoud Bouazza
- 2- Chaimae Ettarch : Association Chiadmi Gym Ezzhiliga

Catégorie élite seniors hommes / moins de 60 kg :

- 1- Abdallah Saadi : Association Bahri Casablanca
- 2- Mohcine Bouyiâla : Association Al Massira Casablanca

Catégorie seniors dames / moins de 54 kg :

- 1- Safae Bouabid : Association Taik Casablanca
- 2- Keltoum Akhlouf : Association Bahri Casablanca

Catégorie seniors hommes / moins de 75 kg :

- 1- Soufiane Benhamou : Association Al Amal Benguerir
- 2- Hammadi Abdelaziz : Association Gym La Fabriq Casablanca

Catégorie seniors dames / moins de 60 kg :

- 1- Kawtar Bârab : Association Abtal Numidia Nador
- 2- Douae Akhlouf : Association Bahri Casablanca.

Mondial-2026

Neymar signe son grand retour avec le Brésil

Après plus de deux ans d'absence, la star brésilienne Neymar a été convoquée lundi par le sélectionneur Carlo Ancelotti pour disputer le Mondial-2026 aux Etats-Unis, au Mexique et au Canada (11 juin - 19 juillet), peut-être le dernier grand rendez-vous d'un joueur au corps usé par les blessures.

Depuis des mois, le feuilleton a agité le Brésil: à 34 ans, l'ancien buteur de Barcelone et du PSG, aux pépins physiques récurrents, réussirait-il sa course contre la montre pour retrouver la Seleçao, avec laquelle il n'a plus joué depuis octobre 2023 ? La réponse est venue lundi d'Ancelotti, lors d'une conférence de presse depuis le Musée de Demain à Rio de Janeiro: le meilleur buteur de la sélection brésilienne (79 buts, deux de plus que Pelé, en 128 sélections) disputera bien sa 4e Coupe du Monde après celles de 2014, 2018 et 2022.

Le nom de Neymar a d'ailleurs été longuement salué et applaudi par les spectateurs présents dans la grande salle où le sélectionneur a annoncé sa liste, à l'issue d'une interminable cérémonie, à tel point qu'Ancelotti a dû s'interrompre quelques secondes avant de continuer à dérouler sa liste.

De retour l'an dernier à Santos, son club formateur, Neymar n'avait jamais été appelé en équipe nationale depuis l'arrivée d'Ancelotti à la tête de l'équipe auriverde en mai 2025.

Sa dernière rencontre sous le maillot des quintuples champions du monde remonte au 17 octobre 2023, quand il avait subi une grave blessure au genou gauche contre l'Uruguay qui l'avait éloigné de longs mois des terrains.

Après deux années quasi

blanches à Al-Hilal, en Arabie saoudite, Neymar a rejoint Santos en 2025, où malgré de nombreux pépins physiques, il a joué un rôle clé dans son maintien en première division la saison dernière, avant d'être opéré du même genou gauche fin décembre.

«Physiquement, je me sens très bien», a assuré dimanche Neymar devant la presse après la défaite de son équipe en championnat contre Coritiba (3-0). J'ai fait le maximum, et ça n'a pas été facile. (...) J'ai travaillé dur, en silence en souffrant de ce que les gens disaient sur moi».

«Nous avons suivi Neymar tout au long de l'année et nous avons constaté que ces derniers temps il a joué régulièrement et que sa condition physique s'est améliorée. Nous pensons que c'est un joueur important», a expliqué Ancelotti lors d'une conférence de presse après l'annonce de sa liste.

Ce Mondial pourrait être le dernier grand rendez-vous de Neymar, qui a prolongé avec Santos jusqu'à la fin de l'année 2026, mais a laissé entendre qu'il pourrait prendre sa retraite à la fin de l'année.

«Je ne sais pas ce qui va se passer à l'avenir, l'an prochain. Il se pourrait qu'en décembre j'aie envie de prendre ma retraite», expliquait-il en février lors d'un entretien à la chaîne en ligne Cazé TV.

Privé du Madrilène Rodrygo, touché au genou droit et forfait pour le Mondial, Ancelotti peut également compter en attaque sur la star du Real Madrid Vinicius Jr, du jeune Lyonnais Endrick et du Barcelonais Raphinha, de retour d'une blessure aux ischio-jambiers.

En revanche, le défenseur vété-



ran Thiago Silva, qui n'a plus joué pour la Seleçao depuis 2022, n'a pas été retenu. A 41 ans, l'ancien Parisien, qui évoluait cette saison à Porto, aurait pu profiter du forfait du Madrilène Eder Militao opéré d'une cuisse fin avril.

Les autres cadres brésiliens, comme le défenseur parisien

Marquinhos, le gardien de Liverpool Alisson ou le milieu de terrain de Newcastle Bruno Guimaraes sont tous présents.

Au Mondial nord-américain, le mois prochain, le Brésil affrontera le Maroc, l'Écosse et Haïti au sein du groupe C.

Avant cela, l'équipe du sélectionneur italien disputera deux

ultimes matches de préparation, à Rio contre le Panama le 31 mai puis face à l'Égypte le 6 juin à Cleveland (États-Unis).

Depuis la prise de fonctions d'Ancelotti, le Brésil a joué dix rencontres, avec un bilan de cinq victoires, deux nuls et trois défaites, la dernière en date contre la France (2-1) en mars.

Trophée Hassan II / Coupe Lalla Meryem

Une semaine majeure pour le golf au Maroc

Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, et la Présidence effective de Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid, la Fédération Royale Marocaine de Golf (FRMG) et l'Association du Trophée Hassan II de Golf donnent le coup d'envoi de la 50ème édition du Trophée Hassan II et de la 29ème édition de la Coupe Lalla Meryem, organisées au Royal Golf Dar Es Salam à Rabat du 18 au 24 mai.

50 Éditions : L'héritage d'une Vision Royale

Fondé en 1971 par feu Sa Majesté le Roi Hassan II, le Trophée Hassan II célèbre en 2026 son Jubilé d'Or. Plus qu'un anniversaire, cette 50ème édition consacre une longévité exceptionnelle dans le sport mondial, portée par une vision et une quête d'excellence qui ont fait du Maroc une terre de golf de référence, indique, lundi, la FRMG dans un communiqué.

Au fil des décennies, le tournoi a su évoluer dans le temps tout en préservant son âme unique. Aujourd'hui étape incontournable du PGA TOUR Champions, il confirme son statut de pilier des calendriers internationaux en réunissant l'élite mondiale sur le mythique Parcours Rouge du Royal Golf Dar Es Salam.

Les légendes du golf mondial de retour à Rabat

Pour ce rendez-vous historique, le Parcours Rouge du Royal Golf Dar Es Salam sera le théâtre d'une confrontation d'exception. 66 légendes du PGA TOUR Champions, détenteurs de titres majeurs et figures emblématiques, se retrouveront à Rabat pour une semaine de compétition au sommet. Le public aura notamment en mémoire la victoire du charismatique Miguel Ángel Jiménez l'an dernier,



acquise au terme d'une compétition de haut vol et qui illustre parfaitement l'exigence et le prestige qui font l'ADN du Trophée Hassan II. Dans cet esprit d'élégance immuable, ces maîtres du jeu offriront un spectacle à la hauteur de ce jubilé, honorant un demi-siècle d'histoire et de passion.

Coupe Lalla Meryem : La mixité comme tradition

Organisée la même semaine et sur le même site, la Coupe Lalla Meryem, fondée par feu Sa Majesté le Roi Hassan II en 1993, incarne la tradition de mixité instaurée à Rabat, réunissant épreuves masculine et féminine au Royal Golf Dar Es Salam.

Jouée sur le Parcours Bleu, la Coupe Lalla Meryem réunira 132 joueuses du Ladies European Tour (LET) et constituera, également, le théâtre d'expression de nos talents nationaux.

La jeunesse au cœur de la semaine

La semaine mettra à l'honneur la jeunesse à travers le «Pro-Am Has-

san II Kids Cup by First Tee », associant des enfants du programme First Tee Morocco à des joueuses et joueurs professionnels, dans un format de découverte, d'apprentissage et de partage sur le Parcours Vert du Royal Golf Dar Es Salam.

Une expérience spectateur gratuite et simplifiée

Fidèle à sa tradition d'ouverture, le Royal Golf Dar Es Salam se transforme, le temps d'une semaine, en un véritable lieu de vie et de partage pour le grand public.

Placée sous le signe de la convivialité, cette édition exceptionnelle propose un accès libre et gratuit à l'ensemble des visiteurs. Afin de garantir une expérience fluide et sereine, un dispositif logistique complet a été déployé, incluant des parkings dédiés et un service de navettes gratuites pour faciliter l'accès au site.

Une exhibition inédite au cœur de la semaine

Dans le cadre de cette programmation, le tournoi accueillera le «Challenge Troy and Ben », une

exhibition spectaculaire réunissant deux figures emblématiques du golf nouvelle génération, Ben Kruper et Troy Mullins. Prévu le mardi 19 mai à 18h sur le Parcours Vert, cet événement proposera une démonstration de coups inédits et interactifs, invitant le public à relever des défis aux côtés des joueurs dans une atmosphère ludique et immersive. Les deux golfeurs participeront également au clinic dédié aux enfants le mercredi 20 mai à 14h30 sur le practice, renforçant ainsi la dimension pédagogique et inspirante de la semaine.

Ben Kruper s'est imposé comme l'un des créateurs de contenu golf les plus influents, reconnu pour son approche innovante et accessible du jeu. Troy Mullins, figure internationale du long drive et ambassadrice du golf moderne, incarne quant à elle puissance, technicité et engagement pour la démocratisation de la discipline.

Un programme immersif au cœur du Village

Au-delà de la compétition sportive, l'événement propose une program-

mation riche, pensée pour toutes les générations :

- Parcours de marche dans la nature : Les spectateurs pourront s'aventurer à travers des sentiers tout au long du site, en profitant d'une vue privilégiée sur le parcours, la compétition et la nature environnante.

- Le Village du Tournoi : Un espace central dédié à la détente et à la convivialité, point de rencontre incontournable des passionnés et des visiteurs.

- L'Aire Fédérale : Un espace d'initiation ouvert toute la semaine, où petits et grands peuvent s'essayer au swing, découvrir les bases de la discipline aux côtés de professionnels et s'initier aux pratiques de développement durable.

- Restauration et Détente : Un Food Court varié et plusieurs espaces de restauration permettront aux familles de profiter d'une pause gourmande en plein air.

- Animation: Des démonstrations techniques et des animations ludiques rythmeront la semaine sur le practice, offrant un regard inédit sur les coulisses du golf de haut niveau.

Un Jubilé sous le signe du partage

Pour son édition jubilé, le Trophée Hassan II et la Coupe Lalla Meryem réaffirment leur vocation d'événements d'envergure internationale accessibles au plus grand nombre.

Cette édition anniversaire ne se contente pas de célébrer l'élite mondiale du golf ; elle invite chaque citoyen à s'approprier ce patrimoine sportif national. En mêlant sport de haut niveau, plein air et animations festives, le Royal Golf Dar Es Salam s'impose comme la destination incontournable de la semaine pour une sortie conviviale en famille ou entre amis.



Soulier d'or

Ismaël Saibari sacré meilleur joueur du championnat néerlandais

L'international marocain Ismaël Saibari a remporté le Soulier d'or de l'Eredivisie, récompensant le meilleur joueur du championnat néerlandais de football.

Agé de 25 ans, le milieu offensif du PSV Eindhoven s'est imposé avec une large avance dans ce classement annuel établi par le quotidien néerlandais «De Telegraaf», en collaboration notamment avec la KNVB, l'instance dirigeante du football aux Pays-Bas, et la VVCS, l'association représentant les joueurs professionnels néerlandais.

Le jury, composé de 35 anciens internationaux néerlandais issus de plusieurs générations, comprend notamment des joueurs ayant disputé les finales de la Coupe du monde 1974, 1978 et 2010, ainsi que des

champions d'Europe 1988 avec les Pays-Bas.

Parmi les légendes du football néerlandais ayant désigné Saibari comme meilleur joueur de la saison figurent notamment Ruud Gullit, Wesley Sneijder, Rafael van der Vaart, Roy Makaay et Bert van Marwijk. Au total, 27 des 35 membres du jury ont placé l'international marocain en tête de leur classement. Saibari devance Mika Godts (Ajax) et Joey Veerman (PSV), respectivement deuxième et troisième de cette distinction décernée depuis plus de quarante ans.

Ismaël Saibari a signé une saison remarquable avec le PSV, inscrivant 19 buts et délivrant 9 passes décisives toutes compétitions confondues, dont 15 réalisations et 8 offrandes en championnat.



Eliminatoires de la CAN 2027 :
Le Maroc dans le groupe A
avec le Gabon, le Niger
et le Lesotho.

«Soccennews24»

De Hakimi à Bouaddi : Le Maroc remporte la bataille des talents



La décision d'Ayyoub Bouaddi de représenter le Maroc plutôt que la France n'est pas simplement une nouvelle histoire de choix de sélection nationale, mais elle constitue une preuve supplémentaire que la stratégie footballistique à long terme du Maroc porte ses fruits, écrit le portail numérique sud-africain «Soccennews24».

«Pendant des années, les nations africaines ont souvent vu leurs meilleurs talents binationaux choisir les grandes puissances européennes comme la France, l'Espagne, la Belgique ou les Pays-Bas. Le Maroc a complètement changé cette dynamique», indique le portail dans son édition dominicale. Selon lui, les Lions de l'Atlas n'abordent plus le recrutement de la diaspora dans une position de faiblesse ou de désespoir, mais agissent désormais avec force, ambition et crédibilité, notant que le choix de Bouaddi illustre parfaitement cette évolution.

Le jeune milieu de terrain était largement considéré comme faisant partie de la future génération de l'équipe de France après avoir gravi les échelons des sélections de jeunes françaises et même porté le brassard des moins de 21 ans plus tôt cette année, rappelle la publication, ajoutant qu'au moment de faire son choix, l'un des plus brillants espoirs du

football européen a vu son avenir avec le Maroc.

«Et cela n'a rien du hasard», explique le portail, précisant que les autorités footballistiques marocaines ont passé des années à bâtir un environnement capable de convaincre les joueurs de haut niveau que choisir les Lions de l'Atlas n'est pas un sacrifice émotionnel, mais une véritable décision sportive.

Il fait observer que la Fédération Royale Marocaine de Football a massivement investi dans les infrastructures, la formation des jeunes, l'encadrement technique et la planification à long terme. Les résultats sont désormais visibles, sur le terrain comme en dehors.

Le parcours historique du Maroc jusqu'aux demi-finales de la Coupe du monde 2022 a donné au pays une crédibilité mondiale, mais surtout, il a offert aux jeunes joueurs binationaux la preuve que le Maroc peut rivaliser avec les meilleures nations du football mondial, relève-t-il.

«Les joueurs n'ont plus à choisir entre représenter leurs racines et évoluer au plus haut niveau. Le Maroc a créé un projet où les deux sont possibles», souligne-t-il.

C'est pourquoi, reprend-il, des noms comme Brahim Díaz, Achraf Hakimi, Neil El Aynaoui, Rayane Bounida et Saïf Eddine Lazar ont autant d'importance.

«Chaque décision renforce la suivante. Chaque grand joueur qui choisit le Maroc envoie un message à la génération montante : les Lions de l'Atlas construisent quelque chose de spécial», soutient encore le portail.

Selon lui, l'importance du choix de Brahim Díaz, en particulier, ne peut être sous-estimée, car voir un joueur du Real Madrid choisir le Maroc plutôt que l'Espagne était hautement symbolique : Cela a démontré que le Maroc peut attirer des joueurs d'élite non seulement grâce au sentiment d'appartenance, mais aussi grâce à une véritable ambition sportive.

La même source rappelle que l'ascension d'Achraf Hakimi parmi les meilleurs latéraux du football mondial est également devenue un puissant outil de recrutement, assurant que les jeunes joueurs peuvent désormais voir des stars marocaines réussir au plus haut niveau tout en représentant fièrement l'équipe nationale.

«Ce que le Maroc fait différemment, c'est considérer le recrutement comme une composante d'une vision footballistique globale, plutôt que comme une série de négociations isolées avec des joueurs individuels», estime le portail, pour qui la Fédération a instauré de la continuité, de la stabilité et de la confiance.

Il existe désormais un véritable sentiment que les joueurs rejoignent un projet capable de rivaliser durablement lors des grandes compétitions internationales, signale-t-il, notant que l'arrivée de Bouaddi pourrait finalement devenir l'un des recrutements les plus importants, en raison de ce qu'il représente.

«À seulement 18 ans, il est déjà considéré comme l'un des meilleurs espoirs européens au milieu de terrain. Sa qualité technique, son calme et sa maturité laissent penser qu'il pourrait devenir le cœur du milieu marocain pendant de nombreuses années», fait-il observer.

Plus important encore, explique le portail, sa décision confirme une réalité grandissante dans le football international : le Maroc ne se contente plus de rivaliser pour attirer les meilleurs talents binationaux. De plus en plus, il devient la destination privilégiée.

Et de conclure que «cela pourrait bien être la plus grande victoire footballistique du pays».

